

Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agropastoraux au Maghreb

Abaab A., Bedrani S., Bourbouze A., Chiche J.

in

Allaya M. (ed.).
Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14

1995
pages 139-165

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI960048>

To cite this article / Pour citer cet article

Abaab A., Bedrani S., Bourbouze A., Chiche J. **Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agropastoraux au Maghreb.** In : Allaya M. (ed.). *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000.* Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 139-165 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 14)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Les politiques agricoles et la dynamique des systèmes agropastoraux au Maghreb

Ali Abaab, Institut des Régions Arides, Médenine (Tunisie)
Slimane Bédrani, Institut National Agronomique, El Harrach, Alger (Algérie)
Alain Bourbouze, CIHEAM-IAM, Montpellier (France)
 et **Jeanne Chiche**, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat (Maroc)

Résumé. Les systèmes pastoraux et agropastoraux des régions marginales du Maghreb connaissent des changements fondamentaux qui agissent à la fois sur l'économie et les écosystèmes. Le constat porté sur la mauvaise gestion de l'environnement et des ressources naturelles doit cependant être réexaminé et opposé au très fort dynamisme économique de ces régions qui intègrent lentement l'économie nationale. Les auteurs s'interrogent sur la part que l'Etat a pris dans ce profond mouvement de transformations et sur le jugement qu'il faut porter sur ce que les uns qualifient de désastre écologique, et les autres de renouveau économique.

Mots clés. Maghreb – Systèmes agropastoraux – Régions marginales – Ressources naturelles – Régions arides

Abstract. Agricultural policies and the dynamics of agropastoral systems in the Maghreb.

The pastoral and agropastoral systems in the marginal areas of the Maghreb are experiencing deep-seated changes that have effects on both the economy and ecosystems. Observation of the poor management of the environment and natural resources should nonetheless be reviewed and set against the very strong dynamism of these regions that are slowly becoming part of the national economy. The authors wonder about the state's share in these profound changes and the judgement that should be made on what some call an ecological disaster and others refer to as an economic revival.

Keywords. Maghreb – Agropastoral systems – Marginal regions – Natural resources – Arid regions

Introduction

Les systèmes pastoraux et agropastoraux des régions marginales du Maghreb connaissent des changements fondamentaux qui amènent à se poser impérativement des questions sur l'impact qu'ils génèrent à la fois sur l'économie et sur les écosystèmes. Les idées fortes, appuyées sur des faits incontestables relatives aux risques de désertification, à la réduction de la biodiversité, à l'aggravation de l'érosion... et qui se rapportent en bref à une mauvaise gestion de l'environnement, semblent battues en brèche par la mise en évidence d'un dynamisme économique surprenant d'une population toujours en croissance, traversée par les courants d'une émigration active et un va-et-vient permanent de biens et de personnes. Ces espaces, pourtant en apparence fort peu productifs, font l'objet de puissants enjeux et sont le théâtre de compétitions très vives. Les modes d'utilisation changent de nature, les statuts fonciers et les structures d'exploitation se modifient au gré des privatisations. De nouveaux investisseurs apparaissent sur le marché.

Dans ces espaces steppiques, les déplacements traditionnels des troupeaux et des hommes qui les accompagnent sont bousculés au rythme de l'acquisition de camions et de citernes mobiles. Parallèlement, un vaste mouvement de sédentarisation balaye toutes ces régions et l'on pressent l'émergence de systèmes d'élevages moins nomades et moins extensifs, mieux adaptés aux conditions nouvelles. Qui pourrait reconnaître dans ces terres arides, ici défrichées et mises en valeur, là surpâturées et en déshérence, les steppes des siècles passés, couvertes, aux dires de Léon l'Africain, d'une végétation abondante ?

Ces régions difficiles intègrent donc lentement l'économie nationale. Quelle part l'Etat a-t-il pris dans ce profond mouvement de transformation, quel jugement faut-il porter sur ce qui, pour les uns, est un désastre écologique, et pour les autres un renouveau économique ? C'est le bilan que nous allons tenter de dresser.

I – Une histoire d'éleveurs

Les campagnes maghrébines ont suivi une même évolution générale, malgré l'existence, bien sûr, de nombreux particularismes locaux. De tous temps ouvertes sur le monde, elles n'ont cependant été pleinement intégrées à des Etats centralisés qu'au cours de la fin du XIX^{ème} siècle, et même de la première moitié du XX^{ème} siècle. Elles n'en sont pas moins restées fortement différenciées entre une paysannerie dont l'importance a crû assez tardivement et un monde de pasteurs longtemps dominant puis progressivement marginalisé.

1. L'occupation du territoire jusqu'au début du XX^{ème} siècle : des communautés vivant dans la précarité mais différenciées

Jusqu'au XX^{ème} siècle, les systèmes de production des communautés de ces régions restent marqués par les mêmes dominantes et les mêmes modes d'organisation commandés par la difficulté à domestiquer un milieu soumis à l'aléa climatique et à ses conséquences en chaîne, exigüité des surfaces cultivées de façon continue, dominance de l'élevage pastoral, irrégularité de la production, fréquence des disettes et des épidémies, instabilité sociale. On retrouve à travers tout le nord de l'Afrique trois grands types d'occupation du sol et de relations sociales.

A. Densité d'occupation inégale et productions spécialisées

Pendant des siècles, les cultures n'ont dominé que dans des aires particulières et exiguës, oasis, hautes vallées atlasiques, périphérie des villes et, plus largement, dans l'arrière-pays des ports. Les oasis et les vallées de montagne, où des quinteniers (*khammès*) et des paysans indépendants pratiquaient une agriculture intensive, pourvoyaient le nord du Maghreb en produits fortement valorisés, dattes, henné, noix et brou, miel... Etapes des caravanes qui convoiaient de nombreuses marchandises à travers le Sahara et jusqu'aux ports atlantiques et méditerranéens, elles étaient des lieux de passage et de brassage de populations. Mais leur extension était limitée par la faiblesse des débits hydrauliques, des surfaces cultivables et, nous le verrons, des moyens de production.

Le pourtour des agglomérations, villes de garnisons, pôles culturels, capitales d'empires ou de principautés, Tunis, Alger, Fès, Marrakech, Kairouan, Tlemcen, Meknès..., était mis en valeur par une petite paysannerie qui pratiquait des spéculations diversifiées allant des céréales aux fruits et légumes les plus rares. Cette ceinture agricole qui assurait la satisfaction des marchés urbains voyait toutefois sa largeur varier au gré des accidents climatiques, démographiques ou politiques.

Plus stables étaient les implantations d'arboriculteurs-céréaliculteurs des basses montagnes et des collines constituant l'arrière-pays des ports (dont certains étaient en même temps des capitales). Dans le Sahel et le nord-est de la Tunisie, en Kabylie, dans les montagnes rifaines, autour de Safi et Essaouira, les cultures du blé ou de l'orge, les légumineuses, sous des oliviers ou des figuiers, entre des parcelles de vigne, étaient essentiellement orientées vers le marché citadin qu'elles alimentaient en féculents, huile, fruits secs riches en sucre. Les emblavures couvraient des terres fertiles gagnées sur la forêt et le matorral activement exploités pour l'approvisionnement des chantiers navals, des bains, des fours de ces villes maritimes.

A travers les grandes plaines et les plateaux de l'arrière-pays de ces auréoles paysannes, Rehamna, Abda, Ahmar, Doukkala, Mitidja, Mejerda, Mornag, s'implantaient et déclinaient, au fil des fortunes et des calamités, des grands domaines où les puissants, grands commerçants caravaniers, commis de l'Etat, familles religieuses ou nobles, pouvoirs centraux eux-mêmes, installaient leurs laboureurs ou leurs bergers et leurs vachers. Ce sont les *azib* du Maroc, les *henchir* de Tunisie, les *adir*, domaines de grand élevage extensif des terres humides marocaines... L'exploitation de ces terres était très extensive et leur production aléatoire.

Aussi bien dans les ceintures paysannes que dans les grands domaines, la complémentarité entre cultures et élevage était toujours très forte, imposée qu'elle était par les besoins alimentaires des animaux autant que par la nécessité de fumer les terres emblavées.

Mais, dans l'ensemble, l'étendue des terres cultivées restait partout limitée par la faiblesse de techniques qui exigeaient cependant un entretien coûteux : alimentation des animaux de trait et de transport, subsistance des familles de laboureurs... Ainsi, la plus grande partie des terres étaient le domaine des éleveurs

nomades qui parcouraient les régions de la bordure Nord du Sahara, les steppes, les montagnes atlasiques et telliennes, les plaines et les plateaux ouverts sur l'Atlantique comme sur la Méditerranée. Les Sahariens avaient des troupeaux de dromadaires et d'ovins ou de caprins ; dans les steppes dominaient les brebis et dans les montagnes les chèvres ; les tentes des plaines maritimes abritaient les familles d'éleveurs d'ovins, mais aussi de bovins.

En Algérie et en Tunisie, l'*achaba* (litt. pâturage) déplaçait pendant l'été les troupeaux des steppes du Sud des chaînes atlasiques vers les pays du Nord (*Friguia*). Les nomades sahariens de la bordure atlantique estivaient jusqu'à Marrakech (axe Nord-Sud). Ceux des steppes de la Moulouya pouvaient amener leurs troupeaux jusqu'aux plaines atlantiques moyennes sur les terres des nomades Zaer et Chaouia (axe Est-Ouest). Les piémonts du Moyen Atlas étaient l'*azaghar* (parcours d'hiver) de troupeaux qui passaient l'été vers les sommets (déplacements non plus « horizontaux » mais « verticaux »).

En fait, la logique d'occupation des différents milieux obéissait beaucoup à des critères dépendant de l'extension du territoire accessible à chaque groupe. Ainsi, au Maroc, dans le Moyen Atlas oriental, la complémentarité était raisonnée par les Marmoucha ou les Beni Ouarain entre des pâturages d'altitude verdoyants en été et ceux de la plaine de la Moulouya, fréquentés en hiver, quand la montagne était enneigée, tandis que les nomades Oulad Boukais et Toulal hivernaient sur la Dahra à alfa et estivaient dans la plaine.

De plus, l'ensemble de ces déplacements n'étaient pas strictement pendulaires. D'année en année, se dessinait sur l'ensemble du Maghreb une avancée continue du Sahara et des steppes vers le nord, à laquelle s'ajoutaient au Maroc un mouvement majeur du Sud-Est vers le Nord-Ouest à travers le Haut et le Moyen Atlas et, secondairement, dans le Nord, une migration Est-Ouest. Au Maroc, par exemple, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, si les Garouan passaient l'été dans le matorral du causse moyen atlasique et l'hiver en contrebas sur leur *azaghar* du Nord dominant Meknès, les Irklaouen de la Moulouya avaient pour parcours d'hiver les chaînons dominant la Haute Moulouya au sud du pays des Garouan et pour *azaghar* les pâturages d'été des Garouan. Malgré des transformations de leurs pratiques liées au changement des conditions physiques du désert vers les régions ouvertes sur l'océan ou la mer (en passant, dans le cas du Maroc, par des montagnes enneigées pendant trois ou quatre mois), ces migrants restaient fondamentalement nomades, pratiquant des cultures à peine plus étendues que celles des bas-fonds des zones arides inondées lors des pluies. Ainsi, chez les bédouins de l'arrière-pays de Sfax, à la fin du siècle dernier, le cheptel était constitué de moutons et de chameaux. Les Naffat par exemple, qui étaient les derniers arrivés dans la région, étaient la tribu Maghzen la plus mobile et possédaient alors 5000 chameaux et 12 500 moutons. Le chameau, bête de somme, occupait donc une place importante. L'organisation familiale était dictée par les besoins de l'élevage. Si les axes routiers et les itinéraires étaient choisis et fixés en fonction des exigences du bétail et de sa sécurité, les déplacements s'effectuaient entre des terroirs complémentaires dont les tribus revendiquaient la propriété collective, ou qui faisaient l'objet de pactes inter-tribaux. Mais ces tribus bédouines pratiquaient aussi l'agriculture. Chez les Mthalth par exemple, on pratiquait fort peu l'arboriculture – à peine 700 ha d'oliviers – mais une petite partie des terres collectives était partagée chaque année à proximité des douars pour être mis en culture. « Nous exerçons notre jouissance en commun, s'il tombe de l'eau sur une partie de nos terres, nous nous y rendons tous pour y faire les labours. Chacun prend un morceau » (cité par M. Lahmar, 1994).

De même, dans l'arrière-pays de l'actuelle Casablanca, les Chaouia se déplaçaient dans un petit rayon entre la forêt de plaine, la steppe à jujubier et le chaume des céréales, et si, en 1900, les parcelles cultivées restaient dispersées au milieu de vastes pâturages, le chaume était suffisant pour contribuer à l'alimentation pendant l'été.

Dans tous les cas, une grande partie du bétail était vendu sur pied vers les villes, où il était abattu ; les éleveurs mangeaient de la viande quand les bêtes frappées d'épizooties ou menacées par une sécheresse étaient égorgées à temps. Le lait était essentiellement destiné à assurer la bonne croissance des jeunes animaux ; la traite, très peu pratiquée, se limitait pratiquement à la période de haute lactation, et on consommait presque uniquement du petit lait, le lait étant surtout transformé en beurre, lui-même clarifié pour permettre une conservation sous forme de *smen*.

B. Des sociétés hiérarchisées, des ressources gérées de façon consensuelle

Dans l'ensemble, le statut des ressources était étroitement lié à leur utilisation. La pratique, cofidiée par la coutume, était partout de reconnaître l'exclusivité de la disposition d'une terre à celui qui avait pris

l'initiative de son aménagement ou qui l'utilisait de façon continue, avec transmission systématique à sa descendance.

C'est donc autour des terres de culture que s'affirmait la légitimité de l'appartenance territoriale. Les terres non aménagées et non cultivées étaient ouvertes à l'usage de qui avait les moyens de les aménager ou d'y imposer et d'y défendre le pâturage par les troupeaux qu'il possédait individuellement. Dans les régions mêmes où dominaient les cultures, le chaume et la jachère étaient ouverts à la vaine pâture. Aucun code foncier ne régissait nulle part le statut de la terre. Les seuls documents que l'on peut retrouver sont des actes témoignant de la propriété ou de la reconnaissance du droit d'usage du fait d'un consensus local ou de par une décision d'une autorité (dynastie, famille religieuse). En principe, des conditions restrictives pouvaient réglementer localement l'accès aux ressources. En fait, les rapports de force entre individus et groupes en étaient le seul fondement.

Sur les terres relativement humides du Nord subhumide, des plaines littorales où les condensations dites « occultes » compensent l'aridité, ou dans **les montagnes riches en eau** permettant l'irrigation des cultures, les populations de petits paysans étaient moins en butte à l'aléa climatique que celles du reste du Maghreb. Les paysans des environs des villes et de régions plus ou moins étendues selon la conjoncture politique versaient de façon régulière impôts et tributs en nature, en travail, en service militaire pour certains, au pouvoir central. Les groupes d'agropasteurs des montagnes faisaient des offrandes et des prestations de travail aux familles se réclamant d'une ascendance ou d'une compétence religieuse installées près de leurs villages. Mais les ressources n'étaient pas directement appropriées par les grandes familles qui, selon un raisonnement économiste, avaient le rôle de fournisseuses de services (aujourd'hui assurés par la médecine, la justice, l'école...), et qui relevaient encore du domaine de l'intercession avec le surnaturel, de la conjuration de la peur face aux forces devant lesquelles les humains étaient impuissants. La situation de ces petits paysans indépendants explique leur organisation en fortes communautés villageoises : d'une part, ils se groupaient face à une autorité extérieure ; d'autre part, leur production n'était possible qu'à partir d'aménagements exigeant une main-d'œuvre nombreuse, donc obligatoirement collectifs, et d'une entraide pour l'usage d'outils et d'attelages donc chacun n'était capable d'entretenir qu'une partie.

Dans les régions moins humides et dépourvues d'eau pour irriguer, les cultures, plus extensives, ne pouvaient atteindre un volume de production assez élevé que sur des domaines couvrant de grandes surfaces, donc dotés d'un grand nombre d'attelages et, partant, des moyens de nourrir ces animaux. Ici, les exploitations étaient dirigées par les grandes familles elles-mêmes, qui possédaient les moyens de production. Les laboureurs dépendaient directement de ces propriétaires (même provisoires). Les relations au sein des groupes villageois étaient moins fortes et la mobilité de la population plus grande.

Dans les oasis, le statut des *haratin* (laboureurs, ou noirs, dans un amalgame de sens) était plus diversifié. La majorité des palmiers et des droits d'eau appartenaient aux *chorfa* (nobles, descendants du Prophète Mohammed), aux *mrabtin* (familles dotées d'un pouvoir d'intercession religieuse), à des grands nomades caravaniers et éleveurs, mais les cultures étaient pratiquées aussi bien par des esclaves et des *khammes* « libres » que par des petits paysans indépendants qui possédaient des droits d'eau en proportion de leur participation à l'aménagement des réseaux d'irrigation et ne devaient aux grandes familles qu'un tribut, dans un système de relations qui pouvaient être complexes. Ainsi, en Tunisie, à la fin du XIX^{ème} siècle, de grands nomades qui occupaient la plaine de la Jeffara vers Ben Gardane, Médenine et Tataouine, exerçaient sur les montagnards des Monts de Matmata un droit de protection – et percevaient en échange des redevances – la *hada*. Les troupeaux de ces montagnards étaient le plus souvent confiés en association aux bons soins de ces pasteurs bédouins qui parcouraient le territoire de la côte jusqu'au *Dahar* et partaient l'été en transhumance – l'*achaba* – vers le nord pour pâturer les jachères et les résidus des récoltes après les moissons, ou travailler comme métayer. Sur place, les quelques affaires qu'ils possédaient, les maigres récoltes de grain qu'ils arrachaient à la terre les meilleures années, étaient stockées dans les *ksour* ou greniers collectifs confiés à la garde des tribus maraboutiques contre paiement. Aux redevances prélevées de force aux montagnards, et à ces petits revenus tirés de l'émigration saisonnière, s'ajoutaient les *razzia* qui permettaient les mauvaises années de compenser les pertes auprès des autres tribus nomades mieux favorisées par les pluies, ce qui entretenait un climat d'insécurité permanent au rythme des raids et des opérations punitives.

Dans les régions de grands domaines comme dans les oasis, la survie des familles ou des groupes de familles était en principe fortement liée à la « protection » par les grandes familles dont elles dépen-

daient et pour qui elles produisaient. Mais la capacité de protection était fonction de la gravité de l'aléa politique (luttres pour l'occupation de la terre, pour le pouvoir...) aussi bien que de l'aléa climatique et de ses conséquences sur la production et la démographie.

Dans les régions pastorales, montagnes, steppes, zone saharienne, se retrouvait le même type de société hiérarchisée. Les tentes des grandes familles s'entouraient des petites tentes de leurs bergers et de celles de familles de migrants venus demander accueil et protection, survivants d'une épidémie, réfugiés d'une sécheresse, bannis de leur lieu d'origine pour un manquement grave aux règles de la vie communautaire, crime, vol... Ici toutefois, du fait que les terres n'étaient pas aménagées et qu'elles étaient ouvertes à un usage individuel, l'organisation de l'accès aux ressources était particulier. Les éleveurs en disposaient selon des règles consensuelles, plus ou moins explicites et plus ou moins souples selon le rapport entre surface disponible et nombre d'usagers potentiel, sous lesquelles apparaissait l'exercice par chacun du contrôle de l'utilisation individuelle de ressources communes. Le mode de gestion de l'occupation des parcours révèle le poids des rapports de force conjoncturels dans l'organisation sociale.

Ainsi, au Maroc oriental, dans la plaine et sur les plateaux de la Moulouya, des campements de groupes différents voisinent sur les mêmes pâturages. Des éleveurs de divers groupes peuvent même camper ensemble. Les mouvements des campements, des groupes du Nord comme de ceux du Sud, se font en principe à travers toute la zone, et même au-delà ; mais, dans les faits, les éleveurs fréquentent de préférence les pâturages qu'ils maîtrisent, n'allongeant le rayon de leurs mouvements que quand ils y sont obligés par les conditions climatiques ou par un accident politique local.

2. Les effets de la colonisation

L'intégration du Maghreb dans l'empire colonial français, colonisation de l'Algérie en 1845, protectorat sur la Tunisie en 1881, puis sur le Maroc qui, investi dès 1906, n'a été entièrement occupé qu'en 1937, a entraîné successivement dans chacun des trois pays un processus de basculement économique et culturel. Le Sud, jusqu'alors berceau des techniques et monde de l'élevage pastoral dominant, a vu ses activités et son rôle progressivement marginalisés au profit des régions où a été développée une agriculture céréalière et arboricole.

Ce renversement résulte d'actions qui ont toutes porté sur l'organisation de l'occupation des terres, actions d'ordre juridique, avec l'instauration de codes fonciers, administratives, avec la création d'administrations centralisées, actions d'occupation effective, enfin, avec l'installation de colons dans les plaines les plus humides. D'un côté, la précarité de la vie était atténuée par l'introduction de la prophylaxie, tant animale qu'humaine, et, plus tard, par la mondialisation du marché des produits alimentaires qui permettait de parer aux effets des mauvaises récoltes, par l'intensification de l'exploitation des ressources à l'aide de techniques plus puissantes que celles qui prévalaient jusqu'alors, par la création de nouvelles activités dans les villes et les campagnes. D'un autre côté, les mouvements des pasteurs avançant jusqu'alors de façon conquérante du sud vers le nord étaient limités par l'implantation d'une administration proche des populations en tous lieux, par l'intégration de chacun dans le cadre d'une loi unique et surtout par la fermeture au pâturage des terres mises en culture dans les plaines ; l'opportunisme des nomades, outil essentiel de la gestion de la précarité, a cependant joué, en particulier avec la mise à profit des découpages territoriaux pour affirmer des droits sur les terres...

La conception du droit foncier a été longue. L'**Algérie** fut à ce titre un véritable champ d'expérimentations juridiques. On rencontre au début de la colonisation les tenants d'une vision très domaniale du droit foncier musulman (« L'Etat précolonial, et donc son successeur colonial, étant le propriétaire des terres du pays, l'usufruit n'étant qu'une tolérance accordée aux tribus par le souverain ; il suffit donc de puiser dans ce réservoir foncier de terres au demeurant non cultivées, pour créer la propriété coloniale officielle »). D'autres, soutenus par les colons, affirment au contraire que les terres – notamment les terres collectives de tribus – sont des terres de droit privé (des terres de *Kharaj*) et par conséquent livrables sans obstacle juridique au marché.

Les principales lois prises pendant la période coloniale expriment précisément ces enjeux. Celle du *Senatus Consulte* de 1863 distingue dans le territoire de chaque groupe les biens *beylik* (appartenant à l'Etat), les biens *melks* (appartenant à des personnes privées), les biens communaux et les biens collec-

tifs, ces deux dernières catégories étant propriété du groupe. Le *Senatus Consulte* prescrit de délimiter les territoires des tribus et des douars et d'y créer la propriété privée. Cette délimitation a été exécutée pendant la fin du XIX^{ème} siècle. Dans les zones steppiques, considérées à l'époque comme non susceptibles de colonisation, la seule délimitation faite a été celle concernant les territoires des tribus.

Les législations de 1873 et 1887 avaient au contraire pour but de faciliter aux colons l'accès aux terres collectives en revenant à la notion de terre *arch* dans le sens d'un usufruit toléré par l'Etat.

Sur les terres forestières, les changements sont plus cruels pour les populations. Avant la colonisation, les forêts appartiennent au *Beylik* (pouvoir central) en tant que « terres mortes », c'est-à-dire des terres « qui ne produisent rien et ne sont la propriété de personne » mais les populations riveraines ont un droit d'usage des forêts : pacage, coupe, chasse, labour des clairières.

A l'établissement de la colonisation, l'Etat français prend alors la succession du *Beylik* et s'approprie les espaces forestiers. Elle limite les droits de façon draconienne et n'autorisera le pacage qu'en fonction de ce qu'elle estime être les « possibilités » de la forêt. Elle interdira l'introduction dans la forêt des animaux destinés à la revente et des animaux gardés par une personne au profit d'une autre. La loi du 18 juillet 1874 interdira les pâturages pendant une période de six ans après tout incendie de forêt.

En **Tunisie**, la colonisation des grandes plaines céréalières du Tell (Nord) et le développement de la mécanisation agricole dans les grandes fermes coloniales vont réduire sensiblement les complémentarités interrégionales qui existaient entre ces régions céréalières et les régions arides du centre et du sud du pays. Ainsi, les mouvements saisonniers des *najaa* (grands troupeaux de transhumance) à partir des régions méridionales vers le nord (*Friguia*) sont devenus de plus en plus difficile à cause de l'immatriculation des terres, de l'extension de la jachère travaillée et de l'utilisation des moissonneuses-batteuses (d'où pertes d'emplois pour les moissonneurs) dans les domaines coloniaux.

Au **Maroc**, si l'installation du Protectorat est plus tardive, la colonisation agricole commence dès la fin du XIX^{ème} siècle. Des Européens achètent et exploitent des terres, en 1860, dans le mouvement de contrats d'association pour l'élevage passés entre des Français et des Marocains, les Beni Meskine des plateaux atlantiques commencent à exporter de la laine. C'est encore plus tôt que se font sentir les effets de l'organisation de la colonie algérienne. Au milieu du XIX^{ème} siècle déjà, dans les steppes de la Moulouya, aux frontières de l'Algérie, les éleveurs qui nomadisaient jusqu'alors sans autre limitation que celle impliquée par leurs rapports de forces internes se sont trouvés obligés de choisir une nationalité et le territoire correspondant. Les Ouled Sidi Chikh se scindent en deux branches aux relations fluctuantes, les Doui Mniia restent longtemps tiraillés entre les deux côtés de la frontière. En 1910 est créée Tendirara, centre de collecte de l'alfa, en 1928 et en 1929 Bouarfa et Jerada, cités minières... Des voies ferrées d'intérêt local sont construites pour les besoins de l'armée et de l'administration, puis abandonnées ; celle qui dessert la mine de Bouarfa, installée plus tard, existe toujours. Dans l'ouest de la zone, c'est la ville de Midelt qui est choisie comme pôle de diffusion. De ce centre administratif et commercial sont gérées les affaires politico-pastorales de cette Haute Moulouya restée longtemps pays de résistance à la pénétration coloniale, l'octroi ou le retrait du droit de pâturage venant sanctionner les événements ponctuant l'évolution des relations.

A l'avènement des Indépendances, la gestion coloniale laissait ainsi une empreinte profonde sur les systèmes pastoraux, et bon nombre de problèmes ne firent en vérité que continuer sur leur lancée, soulignant ainsi la dynamique profonde qui anime ces populations et l'importance des enjeux en cause. Cependant, par bien des aspects, une nouvelle ère s'ouvrait pour ces régions marginales. Il devenait impératif d'assurer un développement plus harmonieux de la société et de son économie par un dispositif de réformes et une politique adaptée.

II – Les politiques maghrébines dans les régions marginales

Les politiques qui vont être développées et les programmes de développement qui seront mis en place vont être confrontés, au lendemain des Indépendances, à des difficultés d'une grande ampleur qui tournent tous autour du même problème : la démographie et ses conséquences.

Cela s'explique par le fait que la forte croissance démographique au stade de développement où se trouvent ces pays, freine l'accumulation ; les pays consommant une grande part de leur production annuelle et consacrant de ce fait relativement peu de cette production à l'investissement.

Même si on constate une baisse des taux de croissance depuis les Indépendances, en 1990, cette pression démographique se poursuit résultant d'un fort taux de natalité et de la baisse rapide des taux de mortalité. L'Algérie et le Maroc auraient atteint ces dernières années un taux de croissance de 2,4 %. Même la Tunisie qui a le plus faible taux de croissance de la population (1,9 % par an pour la période 1980–1990), grâce à une politique ancienne et soutenue de régulation des naissances, dépasse la moyenne mondiale (1,7 %).

La population des zones steppiques et désertiques constitue une forte proportion de la population totale de chaque pays :

| | |
|---------|--------|
| Maroc | 37,9 % |
| Tunisie | 37,8 % |
| Algérie | 28,1 % |

Directement lié à ce problème central de la pression démographique, l'autre problème que doit résoudre toute politique conséquente de développement est celui de l'emploi et, subséquemment, celui du chômage. Fournir un emploi à chaque individu qui désire travailler, c'est, en effet, lui procurer un revenu qui lui permet de couvrir, certes à des degrés divers, les besoins que sa société estime nécessaires à satisfaire.

De ce point de vue, les populations maghrébines se trouvent toutes confrontées à de graves problèmes de chômage et de sous-emploi que reflètent mal les statistiques officielles (quand elles existent et quand elles sont portées à la connaissance des opinions publiques).

L'Algérie a connu de forts taux de création d'emplois durant les années 60 à 80 : le taux de chômage est passé de 32,9 en 1966 à 23,4 en 1977 et à 22,5 en 1987 (Kouaci, 1990). Mais le rythme de création d'emplois a commencé à chuter au début des années 80, suite à une politique, entamée à la fin des années 70, favorisant davantage la consommation que les investissements (programme anti-pénurie). La chute des recettes provenant des hydrocarbures à partir de 1986 a accentué la crise de l'emploi. La récession due à la faiblesse des moyens de paiement extérieurs se traduit par une augmentation sensible des sans emplois : 32 % en trois ans (1989–1992) selon les statistiques officielles.

Dans les zones steppiques, la situation n'est pas spécialement défavorable car les activités agricoles et pastorales donnent du travail à 37 % des actifs.

Au Maroc, les régions les plus touchées par les sous-emplois en milieu rural sont les zones steppiques et désertiques (taux de 44 % dans le Sud, 31 % dans le Tensift, 23 % dans l'Oriental). Il en va de même pour ce qui est du taux de chômage en milieu rural : 15 % dans l'Oriental, 11 % dans le Sud, 9 % dans le Centre Sud, les autres régions ayant des taux inférieurs à 5 % (CNJA, 1991).

En Tunisie enfin, les zones steppiques et sahariennes ont, comme dans l'ensemble de la Tunisie, essentiellement une population active se situant dans l'agriculture et l'ensemble « services-commerces ». Cependant, ces zones disposent d'un potentiel industriel non négligeable, ce qui les distingue radicalement de leurs homologues algériens et marocains. Cependant, cette industrialisation n'est pas diffuse dans l'ensemble de ces régions mais se concentre à Sfax, Gabès et Gafsa.

Ainsi, l'arrivée des nouvelles générations, l'urbanisation croissante, l'amélioration des niveaux de vie, vont provoquer une forte demande alimentaire locale, doublée d'une certaine diversification vers des produits d'origine animale, dont la viande rouge.

Dans un tel contexte socio-économique, et compte tenu de cet héritage du passé, quelles furent les orientations politiques et les choix économiques adoptés par ces Etats nouvellement indépendants ?

1. Une nouvelle politique foncière

Aux Indépendances des pays du Maghreb, deux problèmes majeurs se posaient en matière foncière : le problème de la complexité des statuts fonciers, complexité qui gênait la mise en valeur « moderne » des terres, et le problème de l'extrême inégalité dans la répartition des terres.

En ce qui concerne le premier problème, dans les trois pays du Maghreb central, ont été menées, à des rythmes différents, des politiques foncières destinées à simplifier les structures foncières, à rendre les terres plus accessibles au marché, en bref à établir un système moderne de propriété.

A. Au Maroc

Dans les régions marginales, la politique foncière de l'Etat marocain indépendant ne semble pas avoir entraîné un changement profond au niveau des tenures et des structures foncières héritées de l'époque coloniale.

Les deux grands pôles d'évolution depuis 1956 ne concernent pas en vérité directement les régions dites difficiles, puisqu'il s'agit principalement de la transformation du secteur de colonisation et l'intervention de l'Etat dans les périmètres irrigués.

Commencée en 1959, la récupération du patrimoine foncier est sérieusement entreprise en 1963 par le transfert au domaine privé de l'Etat de 250 000 ha des terres de la colonisation officielle, puis achevée en 1983 par la reprise des terres de colonisation privée. Il aura donc fallu quinze ans pour récupérer les terres accaparées. Le rythme des redistributions restera très lent (5 000 ha par an) et au total 320 000 ha seront affectés à 23 600 agriculteurs entre 1966 et 1983. En fait, le domaine colonial n'a pas été utilisé massivement pour créer par lotissement un large secteur d'exploitations familiales viables, mais bon nombre de très grandes fermes coloniales ont permis, par recompositions et rachats successifs, la constitution d'une classe importante de notables ruraux à la tête d'exploitations moyennes à grandes et la constitution d'un secteur d'entreprises agricoles menées à partir des villes.

Cette concentration de la propriété foncière se traduit par une stratification sociale accentuée du monde rural marocain. Environ 2,2 millions d'ha, soit 30 % des terres agricoles, notamment du secteur moderne, sont détenus aujourd'hui par 8 500 à 9 000 familles de grands propriétaires en grande partie citadins (professions libérales, fonction publique, industrie, commerce, finances) représentant environ 0,5 % des exploitants agricoles.

Les interventions de l'Etat marocain visant la coexistence d'un secteur d'exploitations familiales (5 hectares en irrigué) et un fort contingent de grandes fermes capitalistes ont touché essentiellement le nord-ouest du pays au climat moins irrégulier et aux terres planes. La politique des grands barrages commencée sous le protectorat et dynamisée depuis la création de l'ONI et l'objectif du « million d'hectares irrigués », sont des lignes de forces de ces actions. C'est dans ce cadre, qu'en 1969 un ensemble de lois formant Code des Investissement Agricoles rationalise les types de propriété et d'exploitation du sol dans les périmètres irrigués (remembrement, aménagement des règles de l'héritage pour éviter le morcellement la melkisation).

Dans les zones steppiques et marginales, les terres cultivées sont propriétés privées (*melk*), mais les terres de parcours restent dans leur ensemble soumises au régime collectif. Les collectivités, dotées de la personnalité morale, en sont propriétaires sous la tutelle de l'Etat, les chefs de famille n'ayant qu'un droit de jouissance, soit sur une part de l'immeuble collectif délimité, soit sans localisation ni quantification.

On estime à 10 millions d'hectares, dont 1 million de terres de cultures, la superficie totale des terres collectives. Seuls 3,5 millions d'ha sont immatriculés. C'est donc un réservoir foncier considérable qui représente une base foncière décisive pour les petits agriculteurs qui l'utilisent comme « valeur refuge ».

On soulignera donc le relatif *statu quo* en matière de politique foncière dans ces régions, doublé d'une certaine imprécision en matière de réglementation du droit et des conditions d'usage des pâturages. Les abus en matière d'accès aux ressources et les conflits chroniques révèlent l'absence de principes clairs sur lesquels se fonder pour reconnaître en toutes circonstances la nature d'une communauté (qui sont les ayants-droit ?) et les modalités d'utilisation des ressources (les règles d'usage). Les services publics ont néanmoins, dès le milieu des années 80, mis en place au titre de leur statut d'autorité de tutelle sur les collectivités propriétaires, des modalités d'intensification de l'exploitation des terres steppiques. L'Etat a ainsi pris à sa charge l'aménagement de parcelles équipées de centres-pivots qu'il met en location par appel d'offre publics à un loyer équivalent à 16 quintaux de blé tendre à l'hectare (10 allant à l'amortissement de l'aménagement et 6 à la communauté propriétaire).

B. En Algérie

La nationalisation des terres coloniales au début des années 60 n'a pas entraîné une diminution de la concentration des exploitations puisque, au contraire, les quelque 22 000 exploitations appartenant à des colons ont été regroupées en environ 2 000 exploitations « autogérées ». La Révolution Agraire du début des années 70 a limité la grosse propriété foncière et a donné naissance à environ 6 000 exploitations nouvelles regroupant moins de 100 000 coopérateurs. Les réformes entreprises depuis 1987 ont amené un accroissement du nombre d'exploitations du fait du partage entre les coopérateurs des anciennes exploitations autogérées. Le retour à leurs anciens propriétaires (ou à leurs ayants-droit) des terres nationalisées au cours de la Révolution Agraire n'a pas dû entraîner de concentration très forte du fait des partages successoraux et de la faible quantité de terres ayant été nationalisées.

Du fait du partage des anciennes exploitations coloniales entre les anciens autogestionnaires et d'autres ayants-droit (réforme de 1987), il est probable que l'Algérie est le pays du Maghreb où la concentration des exploitations est la moins forte, sans échapper pour autant au problème de la micro-exploitation issue des partages successoraux.

Pour ce qui est des terres steppiques, après avoir été propriété collective des tribus, elles appartiennent depuis 1975 au domaine privé de l'Etat mais leur gestion relève des communes. Certaines terres de bas-fonds, assez rares, font l'objet de propriété privée depuis la période coloniale. En matière de droit d'usage, sur le plan légal, seuls les citoyens de la commune ont droit au pâturage sur les parcours du territoire de la commune. Dans les faits, une tradition existe toujours : celle du libre accès aux parcours pour tous les nationaux à la seule condition de ne pas traverser des terres labourées.

En matière foncière, les zones steppiques et désertiques ont parfois été sujettes à des lois et règlements spécifiques. Ainsi, en Algérie, la loi de 1983 portant accession à la propriété foncière autorise la cession du dinar symbolique de terres du domaine public à des personnes qui s'engagent à les mettre en valeur, principalement par l'irrigation. Elle est une tentative de l'Etat d'intéresser les investisseurs à la fois par la concession de propriétés et par des avantages en matière de crédits (bonification) et de priorité à la fourniture d'équipements (tracteurs, camionnettes, moto-pompes...). Le bilan, au début de 1991, des effets de cette loi n'était guère brillant. Si plus de 87 000 ha ont été attribués dans les régions steppiques, 13 % seulement de ces superficies sont effectivement cultivées. En outre, le décret exécutif du 6 juillet 1992 voudrait favoriser la constitution de grandes exploitations « destinées à recevoir des cultures stratégiques ». Il accorde la propriété, contre paiement d'un prix probablement très faible, à toute personne physique ou morale algérienne, de terres situées sur des périmètres de mise en valeur constitués et équipés aux frais de l'Etat (forages équipés et amener de l'énergie électrique), les propriétaires s'engageant à cultiver les superficies acquises.

Du fait de ces législations, un nombre de plus en plus important de personnes étrangères à la collectivité implantent des unités de production agricoles au coeur même des espaces pastoraux.

C. En Tunisie

Dès les premiers temps de l'Indépendance, la politique foncière s'attache à incorporer les habous publics au domaine de l'Etat (1956) et abolir les habous privés (1957). De 1957 à 1964, les 600 000 ha des terres de colonisation sont progressivement récupérées.

Les terres collectives, principalement situées dans les régions du centre et du sud du pays sont évaluées au moment de l'Indépendance à 3 millions d'hectares, soit près du tiers des terres agricoles du pays. Convaincus de la nécessité de sortir ces terres de leur léthargie en les plaçant dans la dynamique des circuits économiques, les pouvoirs publics continuent avec plus de vigueur et de suivi la politique de la colonisation en matière de privatisation et d'attribution de ces terres.

Plusieurs mesures juridiques sont prises afin d'accélérer le processus déjà amorcé par les décrets de 1901, 1918 et 1935. Une fois passé l'intermède de la période socialisante, les lois de 1971, 1979, 1988, ne font que rétablir l'attribution privative des terres en simplifiant les modalités administratives.

En 1991, sur un total de 1 570 000 ha de terres à vocation agricoles attribuables, environ 1 200 000 ha, ont été attribués à titre privatif à des ayants-droit. Conduites sous la tutelle du ministère de l'Agriculture

(encadrement technique et approbation), les opérations d'attribution sont décidées avant tout par les Conseils de Gestion des collectivités. Cet organe qui a été institué en 1935 par le protectorat a vu sa composition ainsi que ses prérogatives évoluer vers plus de démocratie et de souplesse à partir de 1965.

Par ailleurs, le ralentissement des opérations de privatisation des 306 000 ha des terres collectives agricoles restantes est attribué aux conflits entre les membres des collectivités concernant les modalités du partage des terres.

Les pouvoirs publics comptent sur le renforcement du pouvoir des conseils de tutelle locale et régionale ainsi que sur l'action d'arbitrage des services techniques pour en finir avec l'attribution de ces terres.

Enfin, il faut signaler que les terres collectives comptent encore 1 500 000 ha qui sont classés comme terres de parcours dont la soumission au régime forestier, après accord des Conseils de Gestion des ayants-droit, est prévue. Cette soumission qui devrait permettre un aménagement et une gestion rationnelle de ces parcours n'a touché pour l'instant que 600 000 ha (35 % du total).

L'insuffisance de l'effort en matière d'aménagement réel de ces parcours, conjuguée aux difficultés d'une gestion collective de ces terres et aux réticences des agropasteurs vis-à-vis des interventions de l'Etat expliquent la faiblesse des étendues soumises à ce régime.

La modernisation du régime foncier a concerné aussi l'immatriculation foncière, l'institution d'un certificat de possession en dehors des terres immatriculées et la réforme agraire dans les périmètres publics irrigués et dans les terres domaniales cédées aux particuliers.

On retiendra ainsi de cette politique un très fort attachement à la propriété privée, y compris dans les anciennes terres collectives à vocation agricole des zones steppiques de la Tunisie aride (Centrale et Méridionale) qui sont aujourd'hui largement acquises à titre privatif par leurs ayants-droit. Ce mouvement de privatisation semble être irréversible et devrait englober dans quelques années toutes les terres collectives à vocation agricole. Seules les terres collectives, considérées par l'administration à vocation pastorale vont continuer à échapper (pour combien de temps ?) à cette privatisation.

On peut donc retenir de cette présentation de l'évolution des systèmes fonciers au Maghreb trois images assez différentes :

- ❑ **au Maroc**, une relativement faible redistribution des terres coloniales, une politique dynamique des grands barrages, l'émergence d'une classe de moyens agriculteurs, de très grands propriétaires et d'entrepreneurs agricoles citadins, enfin un relatif *statu quo* sur les terres collectives des régions difficiles malgré une "melkisation rampante" très active, doublée d'une médiocre mise en valeur ;
- ❑ **en Algérie**, le contrôle, pendant plus de deux décennies, de l'essentiel des terres agricoles par l'Etat algérien n'a pas favorisé la transition progressive du régime foncier vers des tenures plus ouvertes au principe de la propriété individuelle.
La politique de libéralisation économique et de désengagement de l'Etat, entamée en Algérie depuis la dernière décennie, semble donner lieu à une course pour l'appropriation et l'exploitation individuelles des terres sans que les services techniques puissent assurer le suivi et l'encadrement nécessaires à ce mouvement. Les ressources naturelles des zones steppiques et sahariennes (eau, sol, parcours) semblent faire les frais de cette course effrénée ;
- ❑ **en Tunisie**, la politique d'apurement foncier qui a été poursuivie depuis le début de l'Indépendance se traduit aujourd'hui par une extension de la propriété privée à environ 90 % des terres à vocation agricole d'origines habous ou collectives.
L'instauration de la propriété privée sur ces terres, dont la majorité est située dans les zones steppiques du centre et sud du pays, a entraîné : d'une part, une dynamisation et une diversification des systèmes de production agricole ; d'autre part, une mobilisation, souvent excessive, des ressources naturelles dans des zones fragiles dominées par un bioclimat aride.

2. Les politiques d'amélioration des systèmes agropastoraux en zones marginales

Pour promouvoir le développement des régions marginales, les divers plans de développement ont constamment mis l'accent sur l'amélioration de l'élevage sur parcours plutôt que sur la céréaliculture ou

Techniques d'amélioration de l'espace pastoral

Parmi les techniques dites légères, la plus familière est sans doute la **mise en défens**. Elle est presque toujours un instrument efficace de régénération des parcours steppiques, montagneux ou forestiers, et son efficacité est d'autant plus grande que le climat est moins aride et les sols plus profonds, perméables et fertiles. Les mises en défens s'organisent selon trois modes qui ont des effets différents sur la végétation. Le **report de pâturage** au-delà de la période de croissance critique augmente la vigueur et le recouvrement des meilleures espèces, le **repos annuel** permet la reconstitution des réserves des plantes, la **rotation du troupeau sur plusieurs parcelles** selon un schéma préétabli permet périodiquement aux "plantes-clés" de ne pas être pâturées aux périodes critiques.

Mais la durée des mises en défens dépend en fait du degré de dégradation des parcours et de la conjoncture pluviométrique. Elles ne sont démarrées en principe que lors d'une bonne année et devraient s'accompagner d'un contrôle des effectifs et d'une surveillance librement acceptée. De telles conditions sont rarement réunies.

Le **contrôle de la charge** relève de la gageure sur les parcours collectifs dont les ayants-droit n'admettent pas par principe la limitation des effectifs. Les formules retenues se contentent donc de limiter le temps de séjour plutôt que les effectifs, ce qui est une manière indirecte de limiter la charge. Les tentatives de réduire autoritairement le nombre d'animaux ou de faire payer l'herbe se soldent en général par des échecs.

La **création de points d'eau** et leur gestion est un autre moyen d'agir sur la distribution des animaux sur parcours. C'est une opération facile à mettre en oeuvre dans la plupart des programmes. Elle peut conduire cependant à des erreurs car il faut que la disponibilité en eau soit en rapport avec la végétation disponible. Souvent une exhaure manuelle ou mécanique simple permet de limiter raisonnablement le débit, tout en permettant une gestion sociale de cette eau par un groupe précis.

Enfin, l'**installation de clôtures**, qui dans les systèmes de ranching modernes est souvent présentée comme une opération préalable à toute amélioration, semble trop coûteuse et difficile à faire accepter sur les terres collectives, mais peut se développer (par exemple dans le Centre et Sud tunisien) sur les lots récemment partagés. Il s'agit alors de clôtures végétales (cactus, jujubier...).

Parmi les techniques dites lourdes, la règle devrait être de restaurer d'abord les parcours les plus dégradés à forte inertie, enrichir ensuite ceux où la végétation peut encore facilement repousser et, enfin, s'appliquer à bien gérer ceux dont l'état reste satisfaisant et ceux qui auront été réhabilités. Mais la modestie s'impose face à l'énormité des surfaces à traiter.

Il faut retenir la **plantation d'arbustes fourragers** qui constitue la principale forme de restauration des parcours dégradés. Ils présentent de nombreux avantages : résistance élevée à la sécheresse, constitution de réserves sur pied pour les périodes de soudure, bonne productivité, facilité d'implantation, adhésion plus facile des populations aux mises en défens... Le **cactus**, sous sa forme inerme ou épineuse, joue maintenant un rôle non négligeable dans le Centre de la Tunisie sur les steppes de statut domanial ou privé. Son développement récent dans les terres nouvellement partagées est spectaculaire. Les techniciens fondent aussi beaucoup d'espoir sur l'**atriplex** qui présente des qualités alimentaires incontestables mais dont la diffusion est très médiocre. Les causes en sont encore mal cernées : vulgarisation insuffisante, faible appétence relative du feuillage, sensibilité des plantations aux prédateurs et au pâturage direct...? L'**acacia** (*A. cyanophylla*) peut intéresser également les zones steppiques mais dans des conditions particulières.

Par contre, tous les travaux de **resemis des parcours, travaux du sol et fertilisation** semblent dans l'ensemble beaucoup plus contestables et ne produisent des effets positifs avérés qu'en situations expérimentales peu reproductibles sur le terrain. La rentabilité économique et financière de ces travaux lourds n'est pas démontrée quand on s'efforce de l'évaluer.

On peut dire plus généralement que ces techniques sont rarement évaluées à moyen terme et que, dans ces conditions, il est aléatoire de proposer des actions en grandeur réelle.

l'arboriculture. Ces plans de développement présentent deux volets. Le premier porte sur l'amélioration de l'alimentation en accordant une importance toute particulière aux ressources pastorales, donc à l'amélioration des parcours et à l'organisation des éleveurs. Le deuxième s'intéresse à l'amélioration de la conduite des troupeaux et à la production animale. Un certain nombre d'acquis techniques issus des travaux de recherche/développement mis en oeuvre dans différentes institutions ont été mobilisés dans le cadre de nombreux projets de développement.

A. Les acquis techniques

Dans les systèmes pastoraux, on doit considérer deux grands domaines d'intervention, l'un sur l'espace pastoral, l'autre sur les troupeaux.

□ **Sur l'espace pastoral**, les facteurs de la « conduite » d'un parcours que l'éleveur est susceptible de modifier sont classés habituellement en deux types. Le premier concerne les facteurs qui agissent sur

les modes d'utilisation du parcours par les animaux parmi lesquels la maîtrise de la charge, le choix des périodes de pâturage, l'organisation des périodes de pâturage, la gestion des clôtures et des points d'eau... Le deuxième type concerne les facteurs agissant directement sur **la gestion de la végétation** parmi lesquels : les feux contrôlés, le débroussaillage par des moyens chimiques, mécaniques ou biologiques (l'animal lui-même), le semis, la fertilisation...

On peut ainsi qualifier de techniques légères celles du premier type et de lourdes celles du second, notamment pour ce qui concerne les coûts et le niveau d'organisation nécessaire. Chaque fois qu'on envisage d'intervenir pour améliorer des terrains de parcours, on est donc confronté à la nécessité d'opérer un choix entre ces deux options majeures dont les chances de succès sont évidemment très différentes. Les décisions dépendent alors des potentialités physiques et biologiques du milieu, des disponibilités technologiques sur place, mais aussi des priorités économiques et politiques, et des conditions socio-culturelles.

□ **Les interventions sur la conduite des troupeaux** n'ont pas fait l'objet de beaucoup de travaux *in situ* et les acquis dans ce domaine proviennent de trop rares études sur l'analyse des systèmes de production qui permettent de comprendre les pratiques des éleveurs sur parcours. Citons cependant les études sur les qualités adaptatives des animaux (mobilisation des réserves corporelles des femelles, comportement alimentaire sur parcours, adaptation au climat), sur l'optimisation de la charge et le choix de la période de mise bas et sur l'alimentation complémentaire.

Bien qu'un peu trop coupés du contexte local, les travaux de recherche en stations expérimentales sur les voies d'intensification de l'élevage pastoral ont produit des références de qualité notamment dans le domaine de l'alimentation (valeurs et place des fourrages, équilibre des rations, engraissement des agneaux, les effets de l'alimentation sur les performances zootechniques, etc.), de la reproduction (oes-trus et saisonnalité des races rustiques) et de la santé animale (les parasitoses internes et externes...).

Quelques réussites sont à signaler également dans le domaine de l'amélioration génétique, notamment chez les ovins (races Barbarine, Ouled Djellal, Timhadit, Sardi, Dman, etc.). Mais, en général, les efforts ont plus porté sur les troupeaux des régions favorables.

Tous ces acquis techniques ont permis la transmission d'un savoir mis à disposition des services en charge du développement qui se sont beaucoup mobilisés à la faveur de projets. Ces trente dernières années ont vu en effet la multiplication de **projets de développement** destinés aux régions marginales à travers tout le Maghreb. Ils ont été les instruments privilégiés des Etats pour intervenir dans le domaine pastoral, mais ont connu bien des déboires.

a) Succès et échecs des projets pastoraux

Tous les bilans convergent sur cette idée que les projets ont eu un très faible impact car ils n'ont pas su prendre en compte l'évolution sociale et se sont donc heurtés à la difficulté de faire passer les rationalités techniques dans la réalité. Les techniques elles-mêmes sont entâchées de graves contradictions et dans les faits très difficilement applicables : rotations sophistiquées, resemis et fertilisation abusives sans liaison avec l'efficacité économique du système, limitation des effectifs sans précision sur la manière d'opérer une telle révolution, etc.

L'élaboration des projets techniques relève donc dans bien des cas d'une grande candeur. Comme le dit Syson-Hudson (1985) : « le retentissement social et l'énorme complexité de cette simple affirmation – transformer le pastoralisme de subsistance en production commerciale – semblent avoir échappé à beaucoup de ceux qui étaient prêts à endosser de telles prescriptions ». L'idée même de projet, forcément limité dans le temps par le jeu des financements, est en contradiction avec cette nécessité pour les activités pastorales de travailler dans la durée.

Les projets ont cependant évolué au fil des années dans leur formulation et leur mise en oeuvre. Au cours des années 60, les centres d'intérêts portaient plus volontiers sur l'évaluation des ressources naturelles, leur renouvellement, leur gestion, les potentialités du milieu et sur des actions visant essentiellement à accroître techniquement la production pastorale. La décennie suivante vit au contraire l'émergence de projets plus intégrés, ayant le souci d'analyser le parcours dans le contexte plus général du système agraire, une vision plus systémique en quelque sorte. Mais ce n'est qu'au cours des années 80 que les

notions de **développement participatif** et de négociations avec les populations concernées ont timidement fait leur apparition. Maintenant encore on ne peut pas considérer, à quelques exceptions près, que l'approche participative soit inscrite dans les habitudes. Pays par pays, des différences sont bien sûr à souligner.

□ En Algérie

On peut distinguer quatre grandes périodes pour caractériser l'évolution des politiques de développement des zones steppiques :

- de 1962 à 1975, la politique agricole s'intéresse naturellement beaucoup plus aux riches terres du Nord reprises aux colons. La création dans la steppe sur de bons parcours d'une cinquantaine de coopératives d'élevage (ADEP) fut mal supportée par les populations concernées qui s'estimaient spoliées et, à leur dissolution en 1976, elles n'avaient toujours pas atteint les objectifs techniques fixés. L'autre réalisation fut le démarrage du « barrage vert » qui prévoyait la plantation d'une forêt de protection de 15 à 20 km de profondeur aux frontières du désert. Vingt ans plus tard, le bilan fait ressortir des réalisations plus modestes (123 000 ha de plantations, 2 000 km de pistes, 36 forages...) ;
- de 1975 à 1980, la révolution agraire produit un code pastoral qui prétend transformer radicalement la gestion de la steppe par une puissante intervention de l'Etat. Elle rencontre l'hostilité des gros éleveurs, et reste lettre morte. Mais un certain nombre de coopératives (CAPCS, CEPRA) voient le jour. Par ailleurs la rente pétrolière permet la création d'infrastructures (routes, lieux de stockage, écoles, dispensaires...) qui, si elles ne concernent pas directement les problèmes pastoraux, n'en modifient pas moins les modes de vie des agropasteurs ;
- les années 80 consacrent la liquidation des réalisations de la Révolution Agraire et la création du Haut Commissariat au Développement de la Steppe qui met en oeuvre quelques aménagements, des plantations fourragères et des resemis sur parcours sans effets appréciables. Des études et recherches sérieuses sont certes entreprises sur les ressources et leurs modes de gestion mais il y manque comme toujours l'appréciation de la faisabilité économique, sociale et politique des techniques du développement ;
- les nouvelles réformes des années 90 engagent la libéralisation de l'économie et de la politique. On reconnaît la nécessité de faire participer de façon plus étroite les agropasteurs et quelques projets comme celui entrepris par une équipe de recherche du CREAD sur les « systèmes pastoraux maghrébins » tentant d'innover en la matière. Mais l'administration en charge du développement renâcle à déléguer ses pouvoirs de décision au niveau des communautés de base.

□ Au Maroc

Si la politique d'aménagement des zones marginales – steppes et montagnes – fut moins volontariste qu'en Algérie, les grands projets n'en ont pas moins ponctué les étapes d'un développement cahotique. Là aussi les réussites sont rares. Il faut distinguer toutefois les milieux forestiers des milieux pastoraux.

Pendant longtemps, les forestiers se sont concentrés, dans le domaine pastoral, sur le contrôle sévère des mises en défens de régénération. Les premières études pour des aménagements sylvopastoraux ne datent que des années 70. Différentes techniques d'amélioration des ressources ont été expérimentées : rotation des parcours, fertilisation pastorale, sylviculture liée au parcours (dépressage, futaie pastorale...), semis d'herbacées, plantation d'arbustes, cloisonnement de l'espace par des clôtures et des brise-vent, etc.

On dispose donc de références intéressantes dans les régions où des projets se sont mis en place : Maamora, Bouhsoussen, Tanghaya, Aïn Leuh, Settat, Zaz, etc. Cependant, dans la plupart des cas, les opérations de développement se sont heurtées à d'énormes difficultés d'organisation des ayants-droit entre eux. La méfiance des éleveurs vis-à-vis de l'administration, le blocage de la part des détenteurs de gros troupeaux, ont souvent fait avorter les tentatives pour constituer des groupements sylvopastoraux.

Les projets ne manquent pas, mais, dans l'état actuel des choses, toutes ces actions de développement n'ont pas encore eu d'effets tangibles sur l'alimentation des troupeaux.

Le constat est identique dans le domaine des parcours hors forêt. De nombreux travaux ont considérablement amélioré le référentiel des connaissances, mais les programmes d'amélioration pastorale n'ont pas eu les effets escomptés. Dans les grands projets (Aïn Beni Mathar, Zaz, Aïn Leuh, Timahdite, Aarid...), l'aménagement n'a concerné que des actions d'équipements : points d'eau, construction d'étables, centres d'affouragement. Rares sont les réussites de transformation du tapis végétal et d'orga-

nisation des mises en défens. La méconnaissance du contexte socio-économique, l'occultation par les éleveurs eux-mêmes des problèmes et des enjeux qui se déroulent sur le parcours sont à l'origine des grandes difficultés à aménager les parcours ailleurs que dans les fermes d'Etat (SNDE, etc.) et dans quelques fermes privées.

Plus récemment les grands projets menés dans le Moyen Atlas (Timhadit) semblent faire état d'une réussite certaine, mais les actions portent beaucoup plus sur la création d'infrastructures que sur la réorganisation de la gestion pastorale. La seule véritable réussite, certes provisoire mais incontestable, c'est celle du Projet de Développement de l'Élevage et des Parcours de l'Oriental (financement FIDA) qui a su mettre en place des coopératives « ethno-lignagères » d'un genre nouveau qui tentent de concilier les avantages d'une structure moderne et ceux d'une organisation traditionnelle gérant les droits d'usage collectifs sur parcours. Les actions de mise en défens qui ont concerné près de 300 000 ha sont les plus spectaculaires et les plus déterminantes dans le processus d'adhésion des éleveurs au Projet.

Quant à la montagne, elle est longtemps restée à l'écart du développement économique et social du reste du pays, et ce n'est que très récemment que les modalités d'un développement approprié ont été dégagées. Seuls quelques projets ponctuels ont véritablement engagé des actions concrètes.

□ En Tunisie

Dans la région Sud (Médenine, Tataouine, Kebili, Tozeur, Gafsa et Gabès) pour la période 1973–1985, l'agriculture n'a reçu que 2,4 % des investissements publics alors que dans le Centre-Ouest (Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid) ce pourcentage est de 36,3. Dans l'une et l'autre de ces régions, les déséquilibres persistent dans les zones rurales par insuffisance d'emplois industriels et d'investissements totaux. Cependant, au cours de la dernière décennie, les Gouvernorats oasiens ont presque doublé le niveau de leurs investissements publics par rapport à la période 1973–1985, ces investissements se situant principalement dans le domaine des aménagements hydrauliques.

Dans le domaine des ressources fourragères et pastorales, l'Etat a mis en place quelques programmes sur la réduction de la jachère au profit des fourrages cultivés, le développement des cultures fourragères dans les périmètres irrigués, la constitution de réserves sur pieds pour les périodes de soudure et de disette par la plantation d'arbustes fourragers (acacia, cactus, artiplex...) et l'amélioration de certains périmètres pastoraux. En réalité, les interventions dans ces domaines ont été en général modestes et sans impact significatifs sur l'alimentation du cheptel qui est restée largement tributaire des importations d'aliments de l'étranger et des disponibilités locales en sous-produits agricoles.

Notons, par ailleurs, que l'aménagement des parcours (notamment collectifs) n'a pas bénéficié d'une grande attention de la part des pouvoirs publics et, ce, malgré la soumission d'une grande partie de ces parcours (660 000 ha), notamment dans le centre et le sud du pays, au régime forestier dont l'application engage théoriquement d'une part l'Etat à réaliser des aménagements intégrés (pistes, points d'eau, amélioration des pâturages...) et, d'autre part, la population à respecter l'exploitation rationnelle des parcours. Par ailleurs, il faut signaler que même les rares projets d'aménagement pastoral qui ont été réalisés dans le pays n'ont pas abouti à des résultats encourageants. Aussi ont-ils été progressivement abandonnés. C'est le cas notamment du projet pilote d'Oglet Merteba (Sud-Est tunisien) qui a porté sur l'aménagement de 20 000 ha de parcours collectifs. Ce projet qui a bénéficié pendant une quinzaine d'années d'un important financement national et international, estimé à 3 millions de dinars, s'est soldé en 1986 par un échec total, d'où l'abandon des aménagements pastoraux, des périmètres irrigués et de l'infrastructure (forage, bâtiments) réalisés dans la zone du projet. Plusieurs travaux de recherche socio-économique ont été menés dans le but d'évaluer les acquis de cette importante expérience d'aménagement pastoral intégré. Parmi les conclusions de ces travaux, nous retenons :

- la méconnaissance des pratiques réelles des populations agropastorales est à l'origine des différents blocages et refus rencontrés au moment de la mise en oeuvre des aménagements techniques (en particulier la rotation des parcours) ;
- la vision mythique de l'aménagement collectif des parcours est en contradiction totale avec l'évolution actuelle de la société dite pastorale. Le retrécissement irréversible des fondements socio-économiques et fonciers (privatisation des terres collectives, éclatement des familles et des troupeaux, intégration à l'économie du marché...) du pastoralisme ne favorise ni d'adoption ni la reproduction de ces aménagements collectifs par la population concernée ;

- les aménagements proposés par les promoteurs (principalement des écologistes) de ce projet visent en premier lieu la conservation des ressources naturelles et la lutte contre la dégradation du couvert végétal et du sol. Cet objectif de préservation de l'écosystème s'est avéré secondaire pour les agropasteurs dont le principal souci demeure la reproduction immédiate du troupeau et du groupe familial.

3. Les politiques d'accompagnement et d'incitation

A. Politique des prix, subventions et crédits

Les politiques actuelles en matière de prix, de subventions et de crédits obéissent dans les trois pays aux règles de l'économie libérale tempérées parfois par des interventions ponctuelles des pouvoirs publics.

Du fait de la faible intégration des économies maghrébines (important massivement les équipements, semi-produits et matières premières pour produire), les politiques de dévaluation des monnaies maghrébines, jointes à une insuffisance chronique de l'offre par rapport à la demande, ont entraîné des hausses de prix parfois considérables (*Tableau 1*).

Tableau 1. Evolution des indices de prix au Maghreb

| | 1979 | 1988 | 1990 | 1991 | 1992 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Indice général des prix | | | | | |
| Algérie (base 100=1982) | 75,2 | 162,0 | 209,0 | 263,0 | 333,0 |
| Maroc (base 100=1972-73) | 191,2 | 396,0 | 432,7 | 470,0 | - |
| Tunisie (base 100= 1980) | - | 199,0 | 232,0 | 253,0 | 268,0 |
| Indice prix prod. aliment. | | | | | |
| Algérie (base 100=1982) | - | 166,7 | 215,4 | - | - |
| Maroc (base 100=1972-73) | 200,5 | 382,4 | 420,9 | 455,3 | - |
| Tunisie | - | - | - | - | - |

Source : Annuaires statistiques (Algérie 1990 ; Maroc 1992).

Les prix à la consommation des produits alimentaires de première nécessité demeurent les seuls à être soutenus dans les trois pays, la liste de ces produits étant différente selon les pays.

En Algérie, ces produits sont vendus aux mêmes prix sur tout le territoire national, les régions du Sud se voyant octroyer des subventions pour les frais de transport.

L'ajustement des prix à la consommation s'est fait de façon plus tardive en Algérie que dans les deux autres pays du Maghreb. Il s'est aussi accompagné de mesures qui n'ont pas été prises dans ces derniers : l'application de la vérité des prix a été compensée par le versement d'indemnités aux personnes dont les revenus se situent en dessous d'un certain niveau.

En matière de prix à la production agricole, la politique des trois pays consiste à offrir des prix garantis pour certains produits considérés comme stratégiques (*Tableau 2*). En 1991, le cours du blé dur sur le marché mondial était de 127 US \$ alors que l'Algérie le payait à ses producteurs 590 US \$ environ, au taux de change officiel.

Tableau 2. Les productions à prix garantis au Maghreb (1994)

| Algérie | Maroc | Tunisie |
|---------------------|---------------------------|------------|
| Blé dur | | Blé dur |
| Blé tendre | Blé tendre | Blé tendre |
| Orge | | Orge |
| Légumes secs | | |
| | Graines oléagineuses | |
| | Betteraves, canne à sucre | Betteraves |
| Lait cru de vache | Lait | Lait |
| Tabac | | |
| Tomate industrielle | | |

Source : Bedrani, 1993.

En matière de subventions et de prix des intrants et équipements destinés à l'agriculture, la liberté des prix est complète sauf en Algérie où des prix plafonds sont fixés pour les engrais et les semences de céréales et de légumes secs. Dans ce même pays, les zones du Sud bénéficient d'une subvention pour

le transport des produits stratégiques de première nécessité (produits alimentaires, ciment, fer...). Par ailleurs, les entreprises publiques établissent généralement une péréquation des prix entre les différentes régions du pays, avantageant ainsi les zones du Sud.

En Algérie, durant la période 1970–1985, la politique de bas prix des aliments du bétail, renforcée par un dinar très fortement surévalué, a entraîné les pasteurs et agropasteurs des régions steppiques à accroître très fortement leur cheptel, poussant ainsi à une surcharge de la steppe. Cette politique a aussi entraîné un plus grand défrichage des parcours. En effet, possédant désormais de grands troupeaux, les éleveurs ont besoin de plus d'espace approprié privativement ; or, le seul moyen traditionnel de s'approprier des parcours est de les labourer.

En Tunisie, l'amélioration des disponibilités fourragères s'est faite en premier lieu à travers un recours à des importations massives d'intrants pour la fabrication d'aliments de bétail dont la vente sur le marché local était largement subventionné par la Caisse Générale de Compensation (CGC). Cette politique qui a largement marqué la stratégie de développement agricole des années 70 a nécessité la mobilisation d'importants moyens financiers dont l'enveloppe s'est élevée en 1980 à 17,1 millions de dinars, soit 25,5 % des dépenses générales de la CGC. La mobilisation de ces moyens financiers a permis aux éleveurs de disposer sur le marché d'aliments pour leurs animaux avec des prix de cession largement subventionnés par l'Etat : entre 1973 et 1982, l'intervention de la CGC a permis de couvrir 73 % du prix de cession de l'orge importée aux éleveurs et 88 % de celui du tourteau de soja.

L'abandon progressif à partir de 1982 de la politique de subvention du secteur de l'élevage s'est traduit par une perturbation du processus d'intensification et de modernisation de la production animale. La mise en oeuvre des nouvelles politiques économiques d'ajustement structurel (PAS) au niveau agricole en 1986 va accélérer le retour à la vérité des prix au niveau des coûts de production de l'élevage. Les exigences économiques de ces politiques, radicalement différentes de celles de l'époque précédente, ont contraint l'ensemble des éleveurs à revoir leur stratégie d'intensification de la production animale. Ce changement s'est traduit par un marasme au niveau de tout le secteur de l'élevage mais plus particulièrement au niveau des volailles dont la production a enregistré une chute vertigineuse d'environ 30 % entre 1982 et 1986. Pour l'élevage ovin et caprin, on a observé entre 1986 et 1989 une légère tendance à l'accroissement des effectifs, qui s'explique probablement par la libération des prix de la viande ovine, devenue plus rémunératrice.

Les fluctuations de la production animale observées depuis quelques années traduisent dans une certaine mesure l'impasse à laquelle a abouti la politique d'intensification du secteur de l'élevage au cours de la période faste des années 70, largement favorisée par la rente pétrolière. En fait, la politique d'intensification de la production agricole de ces années a profondément marqué les systèmes de conduite des animaux, particulièrement sur le plan alimentaire. Le recours à la supplémentation des animaux, avec des aliments pour le bétail acheté sur le marché ou autoproduits par l'éleveur, est devenu une donnée structurelle du système d'élevage, ainsi que dans les régions où domine un élevage extensif de type pastoral.

En matière de crédit bancaire, les trois pays du Maghreb disposent chacun de pratiquement une seule institution de crédit pour l'agriculture : la Caisse Nationale de Crédit Agricole au Maroc, la Banque pour l'Agriculture et le Développement Rural en Algérie et la Banque Nationale Agricole en Tunisie.

En Algérie, après avoir été relativement laxiste jusqu'à la fin des années 80, particulièrement vis-à-vis du secteur agricole d'Etat, la politique de crédit s'est resserrée avec la mise en oeuvre des réformes économiques libérales à partir de 1990. Les prêts à moyen et long termes à l'agriculture (réalisés) ont en effet augmenté régulièrement passant de 110 millions de dinars en 1982 à 2013 millions en 1989, mais chutent en 1990 à 1798 millions.

De la même façon, les taux d'intérêt, après avoir plafonné à moins de 6 % (et le plus souvent à moins de 4 %) jusqu'en 1990, ont brusquement augmenté à 16 puis 20 % en 1990 et 1992 (Bedrani, 1991). Depuis 1993, sous la pression de l'organisation des agriculteurs, les taux sont bonifiés et atteignent 5–6 % pour le moyen long terme et 8 % pour le court terme.

En Algérie, la politique de bas prix de l'argent jusqu'au milieu des années 80 a incité à un accroissement du cheptel en zone steppique, obligeant même la Banque de l'Agriculture à supprimer ses prêts pour l'achat de cheptel vers 1985–1986.

Enfin, en matière de fiscalité, tous les producteurs agricoles maghrébins sont pratiquement exonérés d'impôts directs. Ils le sont officiellement au Maroc jusqu'en 2020. Il le sont de fait en Algérie où la loi les oblige à payer une contribution unique agricole mais où le calcul de celle-ci est tellement large qu'elle n'est que d'une rentabilité tout à fait marginale.

B. Recherche et formation

Les régions arides et désertiques des trois pays ne semblent pas bénéficier autant que celles du Nord des politiques de formation-recherche-vulgarisation.

La formation agronomique pour les zones steppiques et désertiques dispose en Algérie de l'INFSA de Ouargla (ingénieur et post-graduation nouvellement lancée en agronomie saharienne) et au Maroc de l'annexe d'Agadir de l'IAV de Rabat. L'IRA de Médenine, Institut de Recherche en Tunisie, n'assure plus de formation permanente.

En matière de recherche, les universités et grandes écoles, du fait de leurs moyens réduits, particulièrement en moyens de déplacement, limitent fortement leurs recherches dans les zones steppiques et désertiques. Quelques équipes, cependant, existent à l'Université et l'INA d'Alger, l'INA de Tunis et l'IAV de Rabat qui travaillent, pour une petite partie de leur temps, sur des questions intéressant les zones steppiques et désertiques. L'IAV dispose de son importante annexe d'Agadir. Toujours en matière de recherche, les INRA des trois pays entretiennent quelques stations de recherche principalement dans les zones désertiques mais qui sont souvent insuffisamment dotées en personnel scientifique et en matériel. Seule la Tunisie dispose d'un institut de recherche spécialement destiné aux zones steppiques et désertiques et qui y est situé : l'Institut des Régions Arides (IRA) de Médenine. L'Algérie vient de créer le Centre de Recherches sur les Zones Arides qui a pris la succession de l'ancienne Unité de Recherche sur les Zones Arides de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Alger. Mais les moyens de ce Centre semblent être encore limités.

De façon générale, la recherche en zones arides et désertiques dans les trois pays souffre d'insuffisances nombreuses compte tenu de l'importance humaine et économique de ces zones. Pour donner un exemple, il est aberrant qu'aucune recherche sur les céréales ne soit faite sur les zones steppiques qui, pourtant, en recèlent plusieurs millions d'hectares. Autre exemple : les processus d'érosion et les techniques de lutte contre la désertification sont étudiées de façon permanente et régulière, mais leur applicabilité sociale ne l'est pratiquement jamais. Citons par exemple le problème de l'utilisation de la charrue polydisque dont les méfaits sur les sols fragiles de la steppe sont rabâchées par de nombreux programmes de recherche depuis des décennies sans qu'une solution technique appropriée soit trouvée.

A cette phase de l'analyse, force est de constater que le rôle des politiques spécifiques menées par les Etats du Maghreb dans ces régions difficiles a été important sinon décisif pour tout ce qui touche au développement des systèmes pastoraux et agropastoraux. L'application de législations nouvelles notamment dans le domaine foncier pour la gestion des forêts et des collectifs, la mobilisation des aides financières extérieures et de l'assistance technique, la mise en oeuvre des projets, sont sans ambiguïté du ressort des Etats. Il serait donc tentant de leur imputer leur échec relatif, mais ce serait faire peu de cas du poids de cette histoire tourmentée toute proche, de l'héritage colonial, de la dureté du climat et de la médiocrité intrinsèque des ressources, enfin de la complexité des situations sociales, politiques et économiques.

La situation actuelle, que nous allons maintenant broser rapidement, est bien le reflet de toutes ces influences, maîtrisées ou non.

III – Les transformations à l'oeuvre dans les systèmes pastoraux

En à peine plus d'un siècle, et plus particulièrement depuis les années 60, on constate ainsi que de nombreuses forces sont à l'oeuvre qui toutes concourent à la transformation de ces systèmes. Mais si ce passé est bien révolu, il n'en faut pas moins souligner les fortes relations que les éleveurs et agropasteurs de ces zones entretiennent avec leur territoire. Ils ont hérité d'une histoire et d'un milieu difficile. A ce titre, le pastoralisme maghrébin quand on le compare au pastoralisme du nord de la Méditerranée, reste encore fortement marqué par la **mobilité des troupeaux et des hommes** d'une part, et par la **persistance de vastes territoires à usage collectif** d'autre part. La **tente**, auxiliaire indispensable du

semi-nomade ou du transhumant, survit dans de très nombreuses régions (Haut Atlas central et oriental, pays Zemmour et Zaer, et steppes de l'Oriental au Maroc, Hautes Steppes et régions désertiques en Algérie, régions arides tunisiennes). Et lorsque la tente a été remisee, ou dans les régions de vieille sédentarisation où elle n'a jamais existé, les longs déplacements n'en restent pas moins indispensables pour la survie des troupeaux, notamment des plus grands.

Quant à l'**espace collectif**, il reste au centre des préoccupations actuelles tant son importance est grande. Lieu d'enjeux sur la terre et de conflits sur les ressources, les parcours de statut collectif ou domaniaux sont régis par des règles coutumières ou des législations qui freinent les débordements les plus graves. Sont-elles adaptées aux enjeux et au contexte socio-économique actuel ? Nous reviendrons sur ce débat.

Ces deux expressions du pastoralisme maghrébin – grands espaces à usage collectif et mobilité des troupeaux – n'empêchent pas que les systèmes de production soient soumis à des dynamiques qui semblent aller dans trois directions principales.

1. Sédentarisation, régression de la mobilité et redécoupage de l'espace pastoral

Par nature les troupeaux se déplacent. C'est même leur principale fonction : collecter « avec leur pattes » les ressources éparpillées sur le territoire pastoral. Mais les déplacements changent de nature.

Chez les semi-nomades dont le nombre est incontestablement en régression, la motorisation a fait son apparition. Partout au Maghreb où il est possible de circuler, la camionnette (le *pick-up*) rend des services inestimables et modifie profondément les façons de faire : l'eau et les concentrés viennent maintenant vers les troupeaux et non l'inverse, les ventes s'organisent plus facilement. Mais ce sont les gros troupeaux individuels ou collectifs, amenés par camions, qui conquièrent l'espace au détriment des élevages moyens. Les steppes, plus lourdement et plus complètement exploitées que par le passé, n'y résistent plus. Dans l'ensemble, les déplacements se simplifient et le nombre de séquences où la tente était démontée, diminuent.

Dans le Sud tunisien, les années de sécheresse se traduisent tantôt par des départs de gros troupeaux en *achaba* (location des parcours sur chaume dans les terres céréalières du Nord après la récolte) tantôt par une immobilisation des troupeaux nourris à coups de concentrés fournis à bas prix par l'Etat et payés par la vente progressive d'une partie des animaux au fur et à mesure que la sécheresse se prolonge.

En Algérie, si l'*achaba* reste très pratiquée par les éleveurs des steppes (elle intéresse encore plusieurs millions de brebis), elle a régressé au rythme de la privatisation des domaines autogérés qui pratiquent maintenant des tarifs moins avantageux pour la location des chaumes, poussant les éleveurs à recourir de plus en plus à des achats de compléments qu'ils font venir par pleins camions des marchés du Nord. Les ressources de la steppe restent donc toujours notablement insuffisantes pour entretenir des troupeaux à l'année, mais une forte tendance se fait jour pour qu'aux ressources de la transhumance estivale se substitue un flux alimentaire de produits achetés. Au lieu de transporter des moutons, on transporte l'aliment.

Dans les régions montagneuses, les transhumances doubles se simplifient par disparition de la séquence hivernale au cours de laquelle, il y a encore quelques années, les troupeaux descendaient dans les terres basses maintenant cultivées. Il en va ainsi des transhumances du Moyen Atlas où les éleveurs, après que les pactes qui liaient les fractions d'altitude à celles du bas eurent été rompus en 1970, montent plus tôt, descendent plus tard dans leurs exploitations du piémont et produisent ou achètent du foin de vesce-avoine pour l'hiver.

Leur habitat lui-même s'est diversifié : bergeries anciennes en dur intégrées au village, bergeries isolées en lisière de forêt marquant une sédentarisation de plus de 10 ans, huttes en plastique sur assises de pierre d'installation récente (moins de 10 ans) en bordure des collectifs, huttes précaires installées par des éleveurs étrangers à la fraction dans les zones interdites, petites tentes de demi-saison pour les bergers sans famille qui séjournent le plus longtemps possible en montagne, grandes tentes familiales enfin qui prennent le relais en été des *nouala* et *quitoun*.

Il y a donc bien régression de la mobilité des troupeaux, mais parallèlement une transformation de la nature de ces déplacements qui demeurent indispensables dans bien des systèmes. On enterre trop

souvent ces modes de production jugés anachroniques, sans assez mettre en valeur leur rationalité et leur capacité à s'adapter.

Nul doute que la motorisation, ailleurs que dans les montagnes, est en train de faire naître un modèle différent de l'utilisation de l'espace : concentration de l'élevage au profit de grands éleveurs, recours à des bergers salariés, exploitation systématique de tous les parcours. En réalité, nous assistons à l'émergence d'un marché de l'herbe qui concerne tout le territoire national et qui est mis à profit par le système pastoral grâce à la motorisation.

A. Les changements de statut foncier sur l'espace paturé

On a vu à propos de la politique foncière que ces zones marginales n'échappent pas à une redéfinition de l'espace agricole. Mais l'ampleur de ce mouvement est bien différent selon la législation en vigueur dans chaque pays.

Au Maroc, où le *statu quo* persiste sur les terres collectives, on observe partout dans le paysage des mises en culture dans les zones les plus difficiles au détriment des parcours et des forêts. Les stratégies d'appropriation sont multiples : dans les montagnes du Haut Atlas central, les éleveurs commencent par installer des bergeries en dur, puis cultivent en céréales quelques parcelles alentour sur le collectif en se réclamant de la coutume, soutenus par quelques témoins qui garantissent l'ancienneté de l'installation.

Dans les steppes à alfa de l'Oriental, l'utilisation du camion citerne et du *pick up*, qui permet aux éleveurs ayant des moyens de séjourner sur des sites éloignés où les petits ne peuvent rester, entérine l'individualisation des droits d'usage ; ces grands propriétaires (plus de 500 brebis) pratiquent des défrichements savamment dispersés qui bornent les limites d'un territoire pastoral qu'ils finissent par annexer. Les cultures – on sème même les années sèches sans grand espoir de récoltes – ne servent ici qu'à affirmer le droit exclusif au parcours.

Alors qu'en Algérie les stratégies d'appropriation sont à peu près les mêmes et s'opèrent sans réel contrôle, en Tunisie les nouvelles procédures administratives ont considérablement accéléré la privatisation des collectifs qui s'accompagne non seulement d'une mise en culture (plantations d'oliviers) mais aussi d'un afflux de transactions foncières.

Dans la plaine de la Jeffara par exemple, marquée jusque dans les années 60 par un système agropastoral steppique sous une pluviométrie de moins de 200 mm, la privatisation s'est appuyée sur des programmes de mise en valeur conduisant à une réduction des meilleurs parcours au profit de plantations d'oliviers et d'une diversification accélérée de l'activité économique soutenue par les revenus de l'émigration.

La mutation est encore plus totale quand se restructurent autour de petits pompages des unités de production plus intensives comme dans les steppes de Gafsa ou de Sidi Bouzid (plus de 7000 puits creusés en quinze ans !). A Gafsa, sitôt les opérations d'allotissement terminées, l'éleveur, nanti de son titre de propriété (le « certificat de possession ») a vendu en général les trois quarts de son troupeau pour financer le puits, la pompe, le matériel agricole de base, les plants d'arbres fruitiers... et réorganiser son exploitation autour d'un petit périmètre irrigué (un à deux hectares), d'une arboriculture semi-irriguée (pistachiers, oliviers), de la céréaliculture en sec... et d'un élevage ovin progressivement reconstitué à partir de la race algérienne à queue fine plus exigeante (c'est-à-dire plus agricole) que la Barbarine à grosse queue.

Enfin, de nombreuses communautés d'éleveurs qui pratiquaient il y a peu la vaine pâture sur chaumes ou sur jachères sur les terroirs cultivés des villages, se voient maintenant contraintes de passer des accords de gré à gré avec des propriétaires privés au travers de locations coûteuses.

Une même dynamique est donc à l'oeuvre qui remet en cause les bases du système pastoral collectif pour promouvoir chaque fois que possible l'exploitation individuelle.

B. La transformation des systèmes alimentaires et du mode de conduite

Cette double dynamique – régression de la mobilité et privatisation/mise en culture des parcours – conduit évidemment à une transformation de la conduite alimentaire des troupeaux et, au-delà, à produire de la viande rouge sur un modèle différent. En effet, le système alimentaire est de moins en moins pastoral.

Les parcours ont pourtant fait l'objet depuis trois décennies d'études multiples : cartographie, études sur la phénologie des espèces pastorales, valeurs pastorales, comportement alimentaire des ovins et des caprins, effet des charges et des mises en défens, etc. Différents projets portant sur l'amélioration des parcours se sont multipliés, on l'a vu, sans apporter un bénéfice sensible, et, sans prendre assez en compte le fait que les parcours ne sont plus qu'un élément des systèmes alimentaires. Les dernières enquêtes produites au Maghreb soulignent toutes les régressions des apports pastoraux qui ne représentent plus respectivement que 6, 12 et 28 % du total des ressources pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, tous types d'élevage confondus.

Il est vrai que la complexité du problème du développement des ressources pastorales est telle, que l'on ne peut espérer un accroissement sensible des productions. Les parcours collectifs qui représentent un énorme réservoir foncier font l'objet de beaucoup de convoitises. Mises en cultures incontrôlées, excès d'animaux pendant trop de temps conduisent à une surexploitation de ces espaces.

En Algérie où la capacité des parcours steppiques a diminué de moitié en quinze ans, la steppe qui ne devrait plus nourrir qu'un à deux millions de brebis, compte tenu de ses potentialités actuelles, en accueille en fait cinq fois plus ; ce qui signifie simplement que le parcours n'assure plus que 20 % des besoins.

Ce sont les ressources de l'exploitation agricole qui prennent progressivement le relais, et notamment les concentrés et les sous-produits, chaumes et pailles, soulignant ainsi le fait que **l'élevage dit « sur parcours » de ces pays dépend de plus en plus de l'agriculture, sans y être nécessairement intégré** au sens classique du terme.

En effet les fourrages, qui sont le vecteur habituel de cette intégration, ne produisent que 10 à 20 % des ressources et ne semblent pas promis – au sein de ces systèmes « en sec » – à une grande extension compte tenu des contraintes qui s'y exercent : exiguïté des exploitations, médiocrité des performances animales capables de valoriser correctement de l'énergie chère et enfin **faible coût des concentrés**. Céréales et concentrés d'origine agro-industrielle prennent maintenant des proportions considérables au détriment de la production fourragère et pastorale.

En période de sécheresse, le recours aux aliments concentrés est devenu systématique et **tend même à se répandre dans les périodes favorables compte tenu des rapports de prix en vigueur entre produits animaux et coût du concentré**.

Tableau 3. Utilisation du concentré et rapports de prix à la production de la viande en vif et du lait à l'orge (1990)

| Pays | Proportion de concentré dans le bilan alimentaire | Types de concentrés | Rapport de prix | | |
|---------|---|---------------------------|-----------------|-------------------|--------------------|
| | | | Lait/orge | Viande ovine/orge | Viande bovine/orge |
| Algérie | 31 % | Orge, son | 2,4 | 31 | 29 |
| Tunisie | 25 % | Orge, son | 2,1 | 16 | 11 |
| Maroc | 15 % | Orge, son, pulpe, mélasse | 1,5 | 14 | 13 |

En Algérie où le rapport de prix **kg vif d'agneau/kg d'orge** est supérieur à 25 compte tenu du prix élevé de la viande (et non plus du fait des aides étatiques sur les céréales supprimées depuis peu), la contribution de la steppe est maintenant négligeable tant les distributions de compléments sont importantes. Le comportement des éleveurs reste cependant économiquement logique puisqu'il faut à peine 10 kg d'orge pour faire un kg de viande.

Tel éleveur de la steppe du Sud tunisien distribue en période de sécheresse prolongée jusqu'à 300 kg d'aliments complémentaires à des prix subventionnés à titre exceptionnel, tout en vendant une partie du troupeau pour faire face à ces dépenses. Les effectifs ne sont donc plus comme par le passé soumis à des hécatombes périodiques qui servaient de régulateur, mais les phases successives de stockage/déstockage ne masquent pas l'augmentation régulière du nombre des animaux.

Au Maroc où ce même rapport viande/orge varie de 12 à 14 selon les années, les apports en concentré restent modestes. Sur les steppes de l'Oriental toutefois, chez certains gros éleveurs il est courant de

distribuer pendant la moitié de l'année de 300 à 400 g d'orge par brebis, soient des apports en concentrés qui représentent 20 à 40 % des besoins totaux des animaux. Seuls les petits troupeaux restent totalement dépendants des parcours. Mais en année sèche, paille et orge assurent plus de 40 % des besoins.

Faut-il pour autant se plaindre de l'importance de ces apports en concentrés ? Ces quantités sont certes fortes et peuvent faire craindre à terme une montée excessive des effectifs et une surexploitation des parcours. Mais on observe pourtant de plus en plus que la logique de l'éleveur, rassuré par les garanties de l'approvisionnement régulier en concentrés, est de vendre des agneaux et non d'augmenter la taille de son troupeau au-delà de ses possibilités, notamment pour assurer l'abreuvement en été et le gardiennage. On s'achemine ainsi vers un nouveau type d'élevage pastoral, qui continue à s'organiser sur un mode semi-nomade ou transhumant, tout en s'articulant étroitement au marché pour l'approvisionnement en intrants et les ventes.

L'utilisation de ces terres a donc connu une évolution radicale depuis quelques décennies qui s'est traduite, sous la pression de facteurs politiques, économiques et sociaux, par l'extension des superficies agricoles au détriment des espaces pastoraux d'une part et par une forte mutation de la conduite des troupeaux et des pratiques d'élevage d'autre part. De tels changements ne sont pas restés sans effet sur les ressources naturelles qui subissent de fortes pressions de la part des populations.

IV – Les nouveaux rapports à l'espace : impact sur l'environnement et les systèmes de production

Les nouvelles relations que les paysans entretiennent avec leur espace, la montée de l'individualisme d'entreprise et le recentrage sur l'individu au détriment du groupe, l'absence de projets réellement participatifs, annoncent une certaine déresponsabilisation des acteurs vis-à-vis de leur patrimoine. Ce diagnostic est forcément à nuancer d'un pays à l'autre, mais de forts déséquilibres menacent la plupart de ces systèmes. Que reste-t-il des règles coutumières de la gestion des ressources ? Sont-elles définitivement écartées au profit de nouveaux modes de gestion imposés par le haut ? Quel impact sur l'environnement et les systèmes de production ?

1. La gestion du terroir et des ressources naturelles (GTRN)

Il fut un temps où ce qu'il est convenu d'appeler la « gestion de terroir et des ressources naturelles » se réalisait dans un cadre traditionnel. Dans la pratique, l'accès aux ressources – le parcours, les terres, l'eau... – était conditionné on l'a vu, à l'appartenance à un groupe restreint d'« ayants-droit » qui s'appuyaient sur quelques règles forgées par l'usage et se dotaient d'institutions légères telles que l'assemblée des notables (la *jmaa*), d'un « aiguardier » ou d'un gardien des *agdal*. Ces réglementations, tantôt complexes et strictes dans le cas des droits d'eau, tantôt souples et plus simples sur les parcours, étaient acceptées par tous sans interventions extérieures autres que celles de familles maraboutiques ou de petits chefs locaux.

Actuellement, ces systèmes d'organisation collective de l'accès aux ressources ont été bouleversés et altérés avec la délimitation des unités administratives, la constitution du domaine forestier, la généralisation des cultures là où c'est encore possible et enfin le partage des collectifs, tantôt officiel et tantôt officieux...

Des exemples nombreux subsistent cependant qui tous témoignent de la capacité de groupes humains importants à organiser l'utilisation de vastes espaces sans l'aide d'une structure hiérarchisée forte. Le Haut Atlas marocain présente encore de ces organisations qui se sont affinées au fil des arbitrages rendus d'abord par les *Zawiya* dont les représentants sont là-bas de véritables professionnels de la gestion pastorale, puis par l'administration coloniale qui a tenté de fixer ces règles souples dans un carcan mal accepté, enfin par les autorités administratives marocaines qui n'assurent qu'un lointain contrôle et n'interviennent qu'en cas de conflit grave.

Les règles portent sur la définition exactes des territoires pastoraux, sur des limites reconnues par tous, sur les ayants-droit de chaque fraction, sur la limite des cultures, sur les modalités des mises en défens

(ouverture, fermeture, gardiennage, accueil d'invités, pénalités, droits d'abreuvement et couloirs d'accès...).

Plus étonnants et plus rares sont les exemples d'exploitation raisonnée des ressources forestières, car les forêts du Maghreb sont soumises à une pression très forte par les animaux qui les pâturent et les paysans qui les défrichent. Mises en défens hivernales, coupes organisées du feuillage de chêne vert se font dans des forêts « privatisées », en parallèle ou dans la complète ignorance de la réglementation officielle.

Mais en dehors de ces quelques exemples de gestion raisonnable des ressources naturelles par les utilisateurs eux-mêmes, partout prévaut un système de décision écartelé entre des acteurs économiques, sociaux et politiques très différents et compétitifs, visant des objectifs et des intérêts contradictoires (Pascon, 1980). Nous en avons vu les causes : essor démographique et montée de l'individualisme, cadre juridique de plus en plus inadapté, décisions économiques aux effets indirects néfastes, et interventions massives de l'Etat par le biais des projets. Les conséquences sur l'environnement sont jugées par beaucoup d'écologistes tout à fait désastreuses. Contentons-nous de dire qu'elles sont préoccupantes, car il faut se garder dans ce domaine d'un catastrophisme trop facile.

2. Les déséquilibres sur l'environnement

Il faut ici distinguer les terres à usage collectif des terres de statut privé. Dans **le premier cas**, la surexploitation est manifeste en dehors de quelques sites mieux défendus ou plus éloignés. La part des apports strictement pastoraux dans les apports totaux diminue, les achats d'aliments complémentaires se banalisent, les cultures s'étendent, les effectifs animaux s'accroissent... conduisant par un processus en boucle à la logique absurde d'un surpâturage généralisé sur tout ce qui est collectif ou de statut contesté...

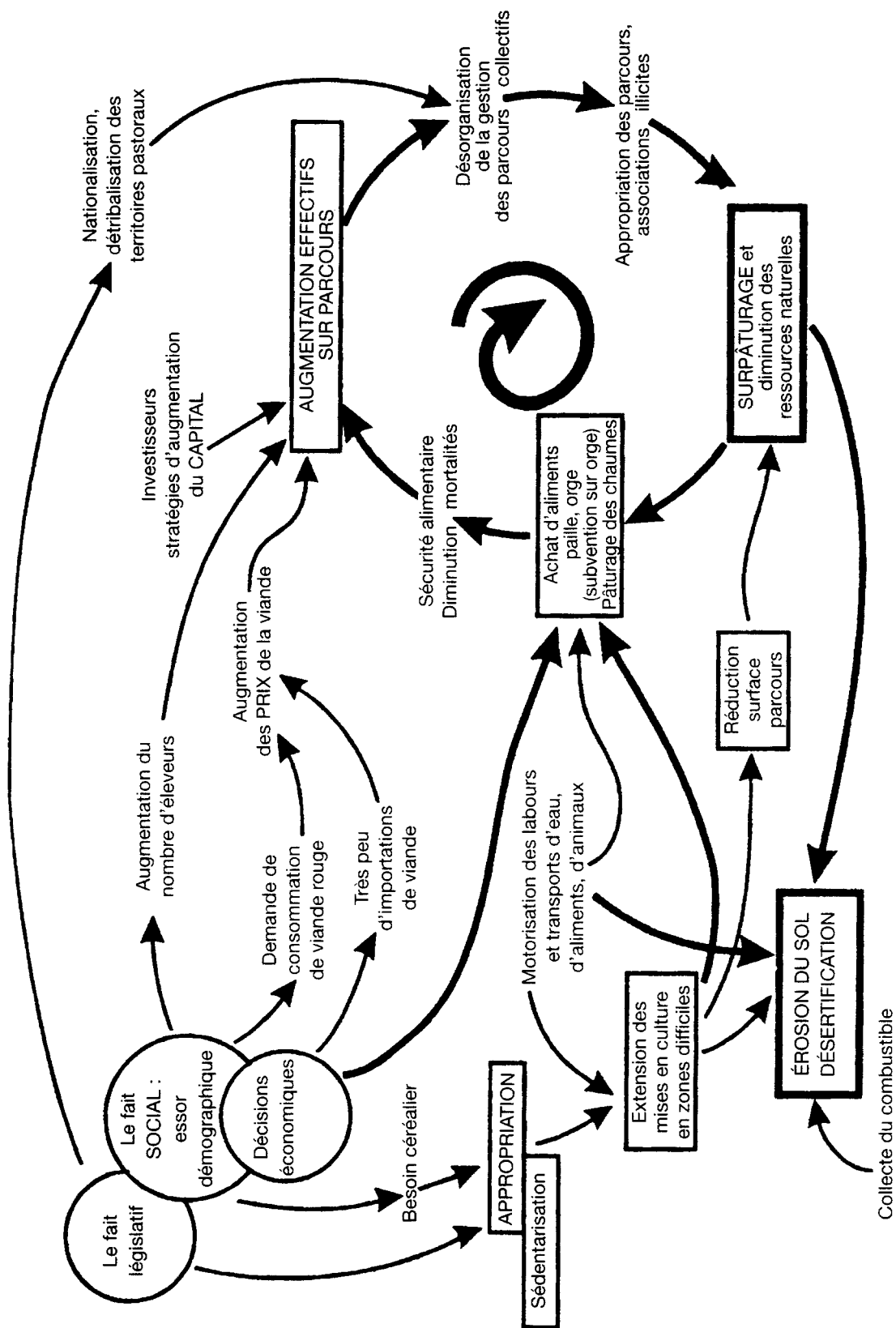
Le schéma ci-joint explicite ces relations causales mais insiste surtout sur ce processus qui conduit à une aggravation inéluctable en l'absence d'une politique adaptée. Il est bien clair que les agriculteurs de ces régions sont beaucoup plus les victimes que les responsables directs de ces déséquilibres. Comment sauraient-ils maîtriser ces causes essentielles qui relèvent du juridique, de l'économique et de la politique sociale ?

Les phénomènes de surexploitation des ressources n'ont cependant pas partout la même gravité. **L'état des steppes** est jugé préoccupant par les spécialistes. Son potentiel de production serait réduit de 75 % en Algérie, la couverture en alfa passant par exemple de 40 % à 13 % en quinze ans (Rogassa, dans l'Ouest). L'appauvrissement est surtout marqué pour les plantes pérennes palatables. Mais le pire ennemi de la steppe reste le *cover crop* qui introduit une situation irréversible en détruisant les plantes et en pulvérisant l'horizon superficiel rendu très sensible à l'érosion éolienne... L'ampleur du problème est difficile à quantifier. Au total, 5 millions d'hectares seraient fortement dégradés sur les 20 millions que compte l'Algérie.

En Tunisie, des experts évaluaient déjà en 1976 les zones « très affectées » à 12 % de la superficie totale du pays et 40 % pour les zones « moyennement affectées ». Par ailleurs 8000 hectares de terres seraient définitivement perdues chaque année du fait de la désertisation.

En forêt, et notamment dans la forêt marocaine, le problème semble plus grave car le contentieux entre éleveurs et agents forestiers est bien lourd. Triages trop grands, surveillance difficile, difficulté de connaître le vrai nom des délinquants, inefficience fréquente des tribunaux jugeant les délits, impossibilité de reboiser... sont les problèmes les plus souvent soulignés. Mais qui n'est pas délinquant ? Chaque jour d'hiver, c'est par brassées entières que les feuillages sont ramenés dans les bergeries. Les délits les plus graves concernent les coupes de bois de feu car si le gaz est réservé à l'éclairage, la cuisine et le chauffage se font au bois. Enfin, certains secteurs forestiers qui sont littéralement dénudés par les mises en culture deviennent très sensibles à l'érosion et contribuent à l'envasement des barrages.

Figure 1. Enjeux sur les parcours collectifs



Sur les terres de statut privé, le partage des anciens collectifs n'a fait souvent que régulariser et confirmer des pratiques et des situations de partage effectif. Cette régularisation a présenté de nombreux avantages : solution des conflits inter-communautaires, responsabilisation des exploitants, accès au crédit, etc. En Tunisie, l'attribution des terres en milieu steppique a déclenché des aménagements hydrauliques et agricoles coûteux (puits, citernes, plantations de vergers, *jessour*, *tabia*...). Mais, parallèlement, l'extension incontrôlée des emblavements céréaliers et des plantations d'arbres sur des terrains fragiles de types sableux ou sablo-limoneux détériorent les sols, et le creusement de nombreux puits provoque un brutal rabattement de la nappe (0,8 mètre par an à Gafsa Nord). S'ajoutent à ces problèmes, l'éclatement de la propriété individuelle et les recompositions foncières inévitables liées au troc, aux ventes et aux associations.

Que faut-il penser de ces désastres annoncés ? Tous ces concepts traitant de la « dégradation » sont ambigus et devraient se référer à une situation témoin qui fait souvent défaut, conduisant de ce fait à des erreurs d'interprétation. N'est-il pas de bonne guerre de noircir la situation pour justifier des interventions et mobiliser des moyens ? Des points de vue moins pessimistes se manifestent ainsi, qui mettent en relief la nécessaire diversification des activités productives et subordonnent la défense de l'environnement au renouveau du développement économique de ces régions et non l'inverse. Accompagner l'évolution de l'ancien système et le dynamisme de quelques entrepreneurs dans le cadre d'un développement durable ne serait-il pas plus efficace que les actuelles politiques de « lutte contre l'érosion » ? (Visser, 1995).

3. L'impact sur les systèmes de production

Si sur le plan écologique l'effet de ces changements est perturbateur, voire désastreux dans certains cas, sur le plan agricole et zootechnique le bénéfique est évident. La modernisation du système agropastoral permet aux zones difficiles de jouer un rôle non négligeable (*Tableau 4*).

Dans le **domaine de l'élevage**, on peut considérer que le troupeau ovin/caprin des trois pays du Maghreb a su surmonter sans trop « de casse » les années de sécheresse des années 80. Les plans de sauvegarde tunisien ou marocain ont eu des effets remarquables. En assurant la sécurité alimentaire, ils ont abaissé les taux de mortalité animale, tout en permettant aux éleveurs d'acheter les compléments nécessaires par vente régulière d'une partie de leur troupeau.

Quelles conséquences ces changements introduisent-ils dans la conduite des troupeaux et sur les races elles-mêmes ? Leur rusticité, acquise au fil des années par sélection naturelle et sous l'action des éleveurs (élimination des agneaux doubles, etc.) correspond-elle bien au nouveau contexte qui se dessine ? Peut-on parler d'intensification relative ?

Il est trop tôt pour le dire, mais déjà des signes sont perceptibles : rajeunissement de l'âge d'abattage des agneaux, engraissement des agneaux y compris en zone de montagne, pratique du croisement industriel dans quelques gros élevages des plaines atlantiques marocaines et du Nord tunisien. Au niveau des races mêmes, on observe une certaine délocalisation des races des régions agricoles vers les éleveurs les mieux pourvus des régions difficiles : la SARDI remonte vers les piémonts, l'Ouled Djellal franchit la frontière algérienne et empiète le territoire de la Beni Guil ; enfin, dans le Centre et le Sud tunisien des centaines de milliers de brebis de la race « Queue fine », en provenance d'Algérie, s'implantent au détriment de la Barbarine à grosse queue.

Dans le **domaine des productions végétales en sec**, l'extension des emblavements est à peu près générale. Bien que les services de la vulgarisation aient moins pris sur ces systèmes qu'en zone favorable, le développement de la mécanisation, au moins dans les steppes, les opérations d'épierrage, les actions de « Défense et Restauration des Sols » ont permis une certaine modernisation des pratiques agronomiques. La contribution des régions difficiles aux productions céréalières nationales serait donc loin d'être négligeable (*Tableau 4*).

Tableau 4. Contribution des régions difficiles aux productions céréalières nationales

| Pays | Superficie céréalière des régions difficiles en % de la superficie céréalière nationale | Production d'orge des régions difficiles en % de la production nationale | Production de blé des régions difficiles en % de la production nationale |
|---------|---|--|--|
| Maroc | 39,0 | 47 | 15 |
| Algérie | 30,0 | 30 | 30 |
| Tunisie | 40,5 | 35 | 16 |

Mais c'est le **système d'arboriculture en sec** qui marque le plus fort changement. Symbolisé par le remarquable développement de l'olivier dans les steppes pastorales du Centre et du Sud tunisien, les plantations couvrent 1,3 millions hectares, soit 20 % de la superficie utile de la steppe et 69 % de la superficie arboricole du pays. Ces oliviers jouent un rôle important dans la vie économique et sociale et assurent selon les années entre 40 et 70 % de la production oléicole du pays. Quand on sait que les exportations d'huile d'olive représentent en valeur 55 % du total des produits agro-alimentaires exportés (1991), on perçoit mieux l'importance des enjeux dans ces régions.

Il faut donc s'étonner de la modeste place relative que cette arboriculture en sec occupe tant en Algérie qu'au Maroc, respectivement 237 000 ha et 346 000 ha. Les plantations d'oliviers et d'amandiers restent en effet limitées aux secteurs relativement bien arrosés, piémonts du Rif, du Moyen et du Haut Atlas, anti-Atlas, régions de Fès, Meknès et Marrakech au Maroc, la Kabylie, l'Algérois, l'Oranais et Bejaia pour l'Algérie.

Enfin, on ne peut passer sous silence le **développement des petits périmètres irrigués** qui profitent du potentiel en eau des zones steppiques. Chaque fois que la législation le permet et là où l'eau est accessible, des ouvrages de petite et moyenne hydraulique se sont multipliés : puits de surface, forages profonds, petits barrages d'épandage, lacs collinaires, etc. 100 000 ha sont ainsi irrigués au Maroc, 80 000 ha en Tunisie dans les seules zones steppiques. La région de Sidi Bouzid/Kairouan, qui accapare 75 % de cette superficie, s'est totalement transformée en moins de vingt ans et les petites exploitations maraîchères ainsi créées assurent à présent 25 à 30 % de la production maraîchère du pays.

Conclusion

Au terme de cette analyse des systèmes agropastoraux et des effets des politiques menées dans ce domaine par les pays du Maghreb, nous retiendrons quelques éléments essentiels qui nous semblent importants à mettre en relief pour comprendre les problèmes tels qu'ils se posent et juger des évolutions à venir.

La société pastorale a connu depuis l'intervention coloniale un processus de destructuration qui s'est accéléré avec l'avènement des Indépendances à la fin des années 50. Plusieurs facteurs ont joué dans cette accélération : la sédentarisation partielle ou définitive des populations nomades et semi-nomades, le développement de la scolarisation – voire sa généralisation –, l'attribution de certaines terres collectives, la mise en valeur agricole, l'exode et l'émigration, le changement des modèles de consommation...

Dans une première phase, marquée par de nombreux échecs, les projets de développement n'ont d'abord pris en compte de façon trop restrictive que les aspects strictement pastoraux, écologiques et environnementaux. Cette vision mythique de l'aménagement collectif des parcours n'intégrait pas du tout les mutations profondes qui secouaient ces sociétés. Une approche plus systémique et intégratrice permit alors de souligner cette évidence que l'élevage dit « sur parcours » profite de plus en plus de ressources d'origine agricoles, achetées et/ou produites au rythme des emblavements céréaliers qui parsèment maintenant les steppes et les forêts. L'intensification peut aussi revêtir des voies plus brutales qui exigent alors de lourds moyens financiers et l'accompagnement de l'Etat. Il en va ainsi de l'extension des périmètres irrigués privés et publics, ou des plantations arboricoles. L'animal, qui reste le pivot de ces systèmes, intègre ainsi progressivement la sphère privatisée et gagne en indépendance.

Cette nouvelle sécurité durement conquise est une réponse à la fragilité et aux aléas climatiques de ces régions mais n'est pas sans conséquence sur les modes de gestion des ressources naturelles. Nous avons précisément insisté sur le processus en boucle qui conduit à cette surexploitation des ressources

en l'absence d'une politique adaptée. Erosion hydrique et éolienne, salinisation des sols, rabattement des nappes, disparition des meilleures espèces pastorales et forestières sont les principaux risques dont les agriculteurs sont plutôt les victimes que les responsables.

Pour remédier à cette situation, l'accent est de plus en plus mis sur l'intérêt de l'approche participative, mais là aussi les acquis méthodologiques restent limités et les expériences en vraie grandeur sont peu nombreuses. En réalité, les recherches dans le domaine socio-économique, notamment en ce qui concerne les systèmes de production, n'ont pas connu le même développement que les travaux sur l'écologie pastorale ou la lutte contre la désertification. La méconnaissance de la société pastorale, de ses modes de fonctionnement, de sa relation au pouvoir, de sa représentation et de son rapport à l'espace sont si grands qu'il est difficile de vouloir agir efficacement sans un total transfert des décisions à prendre au niveau du groupe concerné qui doit rester seul juge.

Mais le salut de ces régions fragiles réside aussi dans le développement d'une activité économique extra-agricole (industrie, service...) et ce afin de réduire la pression et la charge démographique dans les zones rurales et par conséquent sur leurs maigres ressources naturelles. L'argent de l'émigration, qui était placé dans les premiers temps dans des investissements somptuaires ou peu productifs, participe maintenant dans certaines régions à un renouveau inespéré et attire par là même les aides de l'Etat.

Il est clair que ces régions difficiles intègrent lentement l'économie nationale et qu'avec les transformations qui les secouent, à des rythmes très différents il est vrai selon les régions, elles assurent maintenant des fonctions économiques de moins en moins marginales. Certes, il n'y fait pas toujours bon vivre, et il faut savoir s'accommoder des rudesses du climat, résister aux années sans pluies et multiplier les sources de revenus pour amortir les chocs. Mais les marges bougent, et les différents plans de sauvegarde de l'environnement et de lutte contre l'érosion ne devraient pas s'y opposer et se fixer plutôt comme objectif principal d'accompagner ce mouvement.

Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution des indices de prix au Maghreb.

Tableau 2. Les productions à prix garantis au Maghreb (1994).

Tableau 3. Utilisation du concentré et reports de prix à la production de la viande en vif et du lait à l'orge (1990).

Tableau 4. Contribution des régions difficiles aux productions céréalières nationales.

Liste des figures

Figure 1. Enjeux sur les parcours collectifs.

Références

- **Abaab A.** (1986). Mutations socio-économiques de la Jeffara orientale (Sud tunisien). In *ROMM* 41-42, Aix-en-Provence, pp. 327-338.
- — (1993). *Développement agricole et dynamique des systèmes d'élevage en zones arides tunisiennes*. Intervention dans le cadre du cours CIHEAM-IAM, Saragosse (Espagne), "Production animale et gestion de l'environnement", 26 avril-7 mai 1993, 16 p.
- — (1994a). *L'état des milieux et des systèmes agricoles en zones steppiques et sahariennes au Maghreb*. Intervention dans le cadre du cours CIHEAM-IAM, Saragosse (Espagne), "Gestion et politiques environnementales des zones agricoles marginales", 17-28 janvier 1994, 19 p.
- — (1994b). *Dynamique des systèmes fonciers et leurs impacts sur la gestion des ressources naturelles en zones steppiques maghrébines*. Rapport de consultation pour le compte du Centre de Recherche pour le Développement international CANADA (CRDI) et communication au séminaire Impact des Systèmes Fonciers et des Modes de Propriété et d'Accès aux Ressources sur la Dégradation des Terres et la Désertification, Dakar, 7-9 mars 1994.
- **Abaab A.** et **Chassany J.P.** (1994). *Evaluation et faisabilité économique et sociale des actions de restauration, réhabilitation, réaffectation ("R.R.R.") des écosystèmes dégradés en zone aride et semi-aride*. Communication au Congrès international sur La Restauration, Réhabilitation des Terres Dégradées des Zones Arides et Semi-arides, Tunisie, 14-19 novembre 1994, 19 p.
- **Abaab A.** et **Moktar L.** (1984). Désertification et projet d'aménagement dans les régions arides du Sud-tunisien. *Les Cahiers du CREA*, n°4, 4ème trim., Alger, 36 p.
- **Abaab A.**, **Naceur N.** et **Ben Abed M.** (1992). Dynamique des systèmes de production en zone agro-pastorale du Sud-Est tunisien : cas de la zone de Neffatra. *Revue des Régions Arides*, IRA Médenine, n°4, pp. 3-44.
- **Aidoud A.** (1994). Les changements écologiques dans les espaces steppiques : causes et implications pastorales. *Parcours Demain*, n° spécial, avril, CIHEAM, Paris.
- **Algérie. Ministère de l'Agriculture** (1974). *La steppe algérienne*. Numéro spécial de *Statistique Agricole*, n°14, Alger.

- **Attia H.** (1977). *Les hautes steppes tunisiennes : de la société pastorale à la société paysanne*. Thèse d'Etat, Université Paris VII, 664 p.
- **Bedrani S.** (1983). La steppe algérienne. *Cérès*, n°4, juillet-août.
- — (1987). *Les pasteurs et les agropasteurs au Maghreb*. FAO, Rome.
- — (1993a). *Les politiques maghrébines dans les zones arides et désertiques*. Document pour le cours spécialisé "Développement des zones arides et désertiques". CIHEAM-IAM, Montpellier.
- — (1993b). Les aspects socio-économiques et juridiques de la gestion des terres arides dans les pays méditerranéens. *Cahiers du CREAD*, n°31-32, 1992, Alger.
- — (1994). *Algérie, le développement des zones de parcours*. Etude de la Banque Mondiale, Washington.
- — (à paraître). *Les politiques de l'Etat envers les populations pauvres en Algérie*. Collectif CIHEAM, Editions Karthala, Paris.
- — (à paraître). *Savoirs locaux traditionnels, dégradation des terres et processus de désertification dans les pays du Maghreb*. CRDI, Canada.
- **Bedrani S., Elloumi M.** (à paraître). *Impact du commerce mondial, des politiques économiques et des programmes d'ajustement structurel sur la désertification en Afrique : cas des pays du Maghreb*. CRDI, Canada.
- **Boukhobza M.** (1976). Nomadisme et crise de la société pastorale en Algérie : quelques points de repère historiques. In *L'élevage en Méditerranée occidentale*, CNRS, Paris, pp. 207-21.
- — (1982). *L'agropastoralisme traditionnel en Algérie : de l'ordre tribal au désordre colonial*. Office des Publications Universitaires, Alger.
- **Bourbouze A.** (1990). *Nouvelles gestion des ressources alimentaires au Maghreb et transformation des modèles de développement*. Commission ovine, Fez/Toulouse, juillet 1990, 17 p.
- — (1991). Les aspects socio-économiques et législatifs relatifs à l'exploitation des parcours des pays en voie de développement d'Afrique et d'Asie. Rapport Général. Colloque F 15. In *Congrès International des Terres de Parcours*, 1991, Montpellier, pp.1186-1188.
- **Bourbouze A. et Rubino R.** (1992). Grandeur, décadence... et renouveau sur les terres utilisées en commun dans les pays de la Méditerranée : présentation du dossier collectif. In *Terres collectives en Méditerranée : histoire, législation, usages et modes d'utilisation par les animaux*, coord. A. Bourbouze et R. Rubino, CIHEAM-IAM, Montpellier, pp. 9-23.
- **Chiche J.** (1992). Pratiques d'utilisation des terres collectives au Maroc. In *Terres collectives en Méditerranée : histoire, législation, usages et modes d'utilisation par les animaux*, coord. A. Bourbouze et R. Rubino, CIHEAM-IAM, Montpellier..
- — (1993). *Les zones arides marocaines, marges ou régions ?* Intervention au cours international "Développement des zones arides", CIHEAM, 71 p.
- — (1994). L'élevage pastoral au Maroc, prélèvements abusifs ou gestion prudente des ressources ? Intervention à la *Rencontre technique du réseau ovins-caprins*, FAO-CIHEAM, 6 p.
- — (1995). *Pratiques traditionnelles et normes modernes de la gestion de l'élevage pastoral au Maroc*. Ed. CIHEAM/Réseau parcours, Tabarka, 13-15 oct.1994, 8 p.
- **Ellafi J.** (1976). *Organisation sociale d'une tribu du Sud tunisien, les Twarzin, à la veille du protectorat français : 1850-1881*. Mémoire de Maîtrise, Université Paris VIII.
- **Lahmar M.** (1988). *Crise du pastoralisme et projets de développement de l'élevage en milieu steppique dans le Sud tunisien*. Thèse Master of Science, CIHEAM-IAM, Montpellier, 228p.
- — (1994). *Du mouton à l'olivier : essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine*. Ed. CERES, Tunis, 273 p.
- **Lissir F.** (1991). *La Confédération des Ouerghemma sous l'administration militaire française : 1881-1939*. Thèse de 3ème cycle. Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 408 p. (en arabe).
- **Melzi S.** (1993). *Evolution de la végétation et du milieu dans la région présaharienne des steppes algériennes*. In *Sécheresse*, n°4.
- **Nasr N.** (1993). *Systèmes agraires et organisations spatiales en milieu aride : cas d'El Ferch et du Dahar de Chenini. Guermessa (Sud-Est tunisien)*. Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier III, 272 p.
- **Omrani S.** (1984). *Le territoire des Beni-Zid (Sud tunisien). Modes de production et organisation de l'espace en zone aride*. Thèse de 3ème cycle, Université Montpellier III, 375 p.
- **Poncet J.** (1961). *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881*. Mouton & Co., Paris, Lahaye, 700 p.
- **Valensi L.** (1977). *Fellahs tunisiens : l'économie rurale et la vie des campagnes au XVIIIème et au XIXème siècles*. Mouton, Paris, Lahaye, 421p.

